



Thème 2 – Préserver la paix et protéger des valeurs communes : défense et sécurité en France et en Europe

Sommaire

Référence aux programmes	2
Le citoyen et la défense en France : quel modèle républicain?	5
• Le service national français : la lente réalisation d'un idéal républicain	5
• Le citoyen, engagé volontaire	14
Un système de défense et de sécurité français réajusté	18
• Garantir l'indépendance et la souveraineté de la République française.	19
• Lutter contre les nouvelles menaces	26
Défense et sécurité à l'échelle de l'Europe.	33
• Une construction post-guerre froide.	34
• État de la politique et des forces géostratégiques européennes	38
Pour aller plus loin : bibliographie et sitographie	48
• Bibliographie	48
• Sitographie	49

Référence aux programmes

Le programme de la classe de première est construit autour des notions d'égalité et de fraternité, qui sont des principes républicains inscrits dans la Constitution de la V^e République.

Le premier thème, « **Égaux et fraternels** », interroge la mise en œuvre de ces principes. Au cœur de la devise et du projet républicains, l'égalité et la fraternité sont fortement ancrées dans l'histoire et la Constitution. Mais ces deux principes supposent reconnaissance et appropriation pour contribuer à la cohésion nationale. Ils existent aussi grâce à l'engagement des femmes et des hommes qui les portent.

L'étude de ce thème permet de mettre en relief les idéaux de la République française et l'effort constant pour les faire vivre au quotidien. En classe, les pratiques argumentatives et la confrontation des idées sont de nature à favoriser la compréhension par les élèves des enjeux de l'égalité et de la fraternité.

Le second thème, « **Préserver la paix et protéger des valeurs communes : défense et sécurité en France et en Europe** », en lien avec le premier, permet de dégager les enjeux nouveaux de sécurité et de défense qui naissent à la fois des nouvelles menaces et des nouvelles modalités de coopération entre États européens. Il contribue ainsi à montrer la portée morale et civique du projet européen.

Second thème : Préserver la paix et protéger des valeurs communes : défense et sécurité en France et en Europe

Le professeur s'appuie sur les questions des élèves et les échanges avec la classe. Voici quelques questions possibles : à qui l'État confie-t-il la protection des personnes et des biens sur le territoire ? Peut-on restreindre mes libertés individuelles pour des raisons de sécurité nationale ? Internet et les réseaux sociaux nous mettent-ils en danger ? Pourquoi construire une défense et une sécurité européennes ? L'Europe a-t-elle les moyens d'assurer sa défense et sa sécurité ? Pouvons-nous nous allier avec d'autres pays pour assurer notre sécurité ? Etc.

Le projet construit par le professeur conduit les élèves à acquérir les connaissances suivantes :

- Le modèle de défense républicain s'est construit sur les idéaux de la Révolution française, qui reposaient sur l'idée de la nation citoyenne et qui ont conduit à l'institution de la **conscription*** universelle et obligatoire. Mais la défense a connu des évolutions importantes qui en ont redéfini les missions et qui ont conduit, en 1997, à la suspension du service national. L'ancien modèle reposait sur l'idée classique de conflits armés opposant des États de force comparable s'appuyant sur une mobilisation importante des populations. Ce modèle a perdu progressivement de sa pertinence au profit d'un modèle fondé sur une armée de métier hautement professionnalisée, susceptible d'effectuer des interventions complexes et rapides. L'évolution ultérieure a conduit à nouveau à redéfinir la problématique de la défense. Face aux attentats terroristes, l'État se dote de nouveaux dispositifs et outils, de nouvelles instances de **sécurité*** et de renseignement, y compris dans le domaine de la cybersécurité. Aujourd'hui, les processus qui poussent certains au terrorisme posent la question des modalités selon lesquelles on peut faire appel à la vigilance des citoyens sans remettre en cause les libertés. Par ailleurs, les préoccupations liées à la défense et à la sécurité se mêlent à d'autres préoccupations civiques, pour poser la question d'une renaissance du service national sous une forme nouvelle avec le service national universel.
- Dans ce contexte nouveau, les questions de défense se posent de plus en plus au niveau européen. Ainsi, depuis les années 1990, l'approfondissement de la construction européenne conduit à introduire les questions de sécurité puis de défense dans l'agenda européen : c'est la création de la **politique européenne de sécurité et de défense (PESD)*** en 1998. Dans les années 2000, les pays européens sont touchés par le **terrorisme***, qui est un phénomène international dans ses sources et dans ses cibles et qui affecte potentiellement tous les pays européens. L'existence d'une défense et d'une sécurité européennes suppose un rapprochement entre les États européens (définition des priorités, convergences diplomatiques, efforts budgétaires, etc.), en renforçant les politiques de **coopération*** en matière de police, de justice et de défense comme cela a été fait à l'initiative de la France à la suite des attentats de 2015. En 2017, les Européens créent le Fonds européen de défense.

Notions :

Conscription*
Coopération*
Politique européenne de sécurité et de défense (PESD)*
Sécurité*
Terrorisme*

Repères et références : (en italique, les repères du collègue)

- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 (art.12).*
- 1992 : Traité de Maastricht : création de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Création de l'Eurocorps, qui regroupe cinq États membres.*
- 1997 : Suspension du service national.*
- 1998 : Sommet franco-britannique de Saint-Malo : création de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD).*
- 2003 : Première opération de l'Union européenne en Macédoine.*
- 2009 : Création du Conseil de défense et de sécurité nationale.*
- 2016 : Sommet de Varsovie (coopération OTAN-UE) et implication directe de la Commission européenne dans les questions de défense.*
- 2018 : Création du service national universel (SNU).*

Lien avec les programmes d'histoire :

thème 2 en classe de première : « **Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945)** » ;
thème 1 : « **Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945** » et thème 2 : « **Vivre en France en démocratie depuis 1945** » en classe terminale.

Selon le géopolitologue Philippe Moreau Defarges, « la paix est d'abord la trêve entre deux guerres¹ ». Dans une dynamique perpétuelle de réconciliation et de compromis entre les États en conflit, la construction de la paix est un « chantier multiforme et permanent² ». Le territoire national et l'espace communautaire européen sont en paix depuis 1945 autour d'une communauté de destin et de valeurs partagées, la démocratie et les droits de l'homme. Mais si la finalité première de la construction

1. Philippe MOREAU DEFARGES, *Une histoire mondiale de la paix*, Paris, Odile Jacob, 2020, p.16.

2. *Ibidem*, p.21.

européenne est la préservation de la paix sur le continent, c'est d'abord en créant des solidarités d'intérêts économiques qu'elle s'est réalisée, laissant ainsi les questions de défense et de sécurité aux souverainetés nationales et au système de l'alliance atlantique sous l'égide des États-Unis (OTAN). Aujourd'hui, le contexte international met en péril l'équilibre de la paix construit au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et réinterroge la politique et le rôle géostratégiques des États européens et de l'Union européenne.

Bien qu'elle génère des conflits régionaux et locaux après 1945, la guerre froide entre les États-Unis et l'URSS préserve l'humanité d'une troisième guerre mondiale. Cette longue période de paix relative correspond à la domination américaine sur le monde occidental. La chute du monde communiste au tournant des années 1990 et la disparition de l'URSS en 1991 laissent les États-Unis comme seule superpuissance, mais les attentats du 11 septembre 2001 perpétrés sur leur territoire remettent en cause leur hégémonie. La multipolarité s'impose, balayant l'illusion d'un monde unipolaire sous l'emprise de l'hyperpuissance américaine. La Chine, notamment, devient la nouvelle grande rivale économique des États-Unis tout en développant sa puissance militaire pour soutenir ses ambitions et protéger ses intérêts. Les États-Unis se lancent alors dans une stratégie contre-offensive de pivot vers l'Asie-Pacifique³ dès les années 2010 au détriment de leurs partenaires européens.

Dans ce nouveau contexte, la situation de l'Europe évolue également. Alors que son poids économique dans le monde diminue, elle a pu être tenue à l'écart du règlement de certains conflits au profit de la Russie et de la Turquie, ce qui questionne l'efficacité de sa politique commune en matière de sécurité de défense⁴. La *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale* de 2017⁵, produite par le ministère des Armées, et son actualisation en 2021 dressent un tableau inquiétant des menaces et des risques. L'environnement stratégique instable et incertain est durablement dégradé, l'ordre multilatéral est remis en cause, l'architecture de sécurité en Europe en recomposition et la France, comme d'autres pays européens, est exposée au durcissement du terrorisme djihadiste. Les attentats de 2015 en France ont rendu prioritaire la lutte contre ce risque sécuritaire. De plus, de nouvelles formes de guerre et de conflictualité sont apparues avec l'accélération de la prolifération des armes, le retour à la compétition militaire, en particulier venant de la Chine et de la Russie, ainsi que le développement de modes opératoires fondés sur l'ambiguïté ou l'intimidation. En février 2022, c'est aux portes de l'Union européenne que la guerre refait son apparition, avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cette situation provoque des tensions internationales, en particulier entre l'Union européenne et la Russie. La France et l'Union européenne, placées dans une situation de plus grande vulnérabilité, réinscrivent la défense et la sécurité dans leurs priorités d'action.

Conçue comme un outil de formation, cette fiche synthétise et actualise de nombreux éléments de connaissance. Elle propose aussi des pistes de mise en œuvre pédagogique. Commencant par une réflexion sur la participation des citoyens à la défense et à la sécurité du pays, elle présente ensuite le système de défense et de sécurité à l'échelle de la France et de l'Europe.

3. Antoine BONDAZ, « [Stratégie américaine en Asie-Pacifique : continuité dans le pivot régional](#) », Lettre de l'IRSEM, n° 10, 2012.

4. Par exemple dans les conflits au Haut-Karabakh, en Libye et en Syrie.

5. [Revue](#) disponible sur le site vie-publique.fr.

Le citoyen et la défense en France : quel modèle républicain ?

La conscription est l'inscription et la levée annuelle des jeunes gens ayant atteint l'âge du service militaire. Il s'agit d'un système de recrutement qui permet de constituer une armée composée de citoyens dont ce n'est pas la vocation professionnelle. En ce sens, l'armée de conscription s'oppose à l'armée de métier. Depuis la Révolution française, le citoyen-soldat a été remplacé par le citoyen engagé volontaire. Mais malgré la suspension du service national en 1997, la défense demeure un devoir républicain. Les attentats de 2015 ont relancé le débat sur la forme que doit prendre le devoir de défense du citoyen. Le service national universel est une des réponses apportées.

Dans un contexte géostratégique dégradé, comment la France assure-t-elle la protection des personnes et des biens sur son territoire et celles des intérêts français à l'étranger ? Quelles évolutions le système global de défense français a-t-il connues depuis sa refonte lors de la Révolution ?

Le service national français : la lente réalisation d'un idéal républicain

Le citoyen-soldat : la défense, un devoir républicain

Sous la République, la défense du territoire national face aux assauts de puissances étrangères se conjugue avec la défense d'un régime et des valeurs démocratiques. Par la conscription et la mobilisation de tous les citoyens répondant aux obligations militaires, la République réalise le devoir de défense qui s'impose à tous tout en conservant une armée de métier qui lui fournit les cadres militaires et assure l'expertise des armes et des choix stratégiques. L'égalité des citoyens-soldats appelés sous les drapeaux n'est cependant effective qu'avec l'institution d'un service militaire national obligatoire.

La naissance de la conscription

À l'époque des Lumières, personne ou presque n'envisage une conscription militaire, entendue comme système d'obligation collective plus que comme un service militaire personnel. La principale préoccupation des réformateurs militaires comme des penseurs civils est, à l'inverse, de détacher l'armée du souverain pour en faire une institution publique. Quant à la population, à la veille de la Révolution, elle semble réticente à toute forme de service obligé, comme en témoignent les cahiers de doléances. Pourtant, durant la Révolution, la France s'engage vers une armée nationale composée de citoyens-soldats.

Après la déclaration de guerre du 20 avril 1792, l'avancée des Autrichiens et surtout celle des Prussiens, pose le problème des effectifs. L'Assemblée proclame la patrie en danger et lance un appel par la loi du 22 juillet. Celle-ci demande des engagements à la fois dans les troupes de ligne et dans quarante-deux nouveaux bataillons de volontaires, la France pouvant s'appuyer sur une population très nombreuse par rapport à ses voisins. La loi du 24 février 1793 exige 300 000 hommes, des volontaires dit-elle, mais les présumant insuffisants, elle ajoute que les communes devront trouver ces hommes parmi les célibataires et les veufs sans enfants âgés de dix-huit à quarante ans. La levée n'annonce pas la conscription, car l'obligation pèse sur chaque commune et non sur chaque individu. En outre, ceux qui partent peuvent se faire remplacer. Cette loi traduit les hésitations des hommes de la Convention pour exiger du citoyen un service obligatoire.

La Convention décrète le 23 août 1793 la levée en masse de tous les jeunes célibataires et veufs sans enfants de dix-huit à vingt-cinq ans, sans autorisation de remplacement dans un contexte où l'existence de la République est en danger : six mois de défaites ininterrompues, toutes les frontières franchies, des départements en guerre contre la Convention et une radicalisation des sans-culottes parisiens. Ce décret instaure une première forme de service personnel obligatoire qui en appelle au citoyen, dont ce n'est pas la vocation professionnelle mais dont ce doit être la vocation civique. Cependant, cette mesure d'exception ne prévoit aucun mécanisme de renouvellement des classes et, comme la guerre dure mais que le salut de la patrie semble assuré, les réquisitionnaires de 1793 désertent.

Les armées du Directoire connaissent à leur tour une chute des effectifs. Pour pallier ces défections, le général Jourdan et ses collègues néo-jacobins du Conseil des Cinq-Cents élaborent une loi qui institutionnalise les expérimentations de la Révolution. Votée le 5 septembre 1798, la loi dite Jourdan proclame l'universalité et l'obligation de la conscription de tous les Français âgés de vingt à vingt-cinq ans : « Tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie » (article premier). Dès lors, il y a identification entre le citoyen et le soldat, et la conscription assure le renouvellement permanent d'une armée de citoyens-soldats en renfort d'une armée professionnelle. Cette organisation garantit, à tout moment, la défense de la France républicaine contre les assauts des monarchies européennes qui lui sont hostiles. Cependant, il s'agit d'abord d'inscrire les jeunes sur des registres, ce qui ne signifie pas que tous les inscrits servent effectivement sous les drapeaux. N'est appelé à combattre qu'un contingent strictement nécessaire à la défense de la patrie afin de ne pas rompre les équilibres économiques et sociaux des territoires. En cela, la loi n'instaure pas l'universalité du service militaire.

La loi Jourdan inspire toutes les lois de recrutement du XIX^e siècle jusqu'à la loi du 27 juillet 1872, qui franchit le pas en créant le service militaire obligatoire (voir ci-après). Napoléon Bonaparte en fait d'ailleurs le fondement de son instrument de guerre. Mais il finit par en abuser, car la loi de 1798 prévoit de s'en remettre à la « sagesse du législateur » quant à la durée du service en temps de guerre. Abolie en 1814, la conscription est refondée par la loi Gouvion-Saint-Cyr de 1818. Le mode de recrutement napoléonien est restauré à quelques exceptions près : les contingents levés sont modiques, mais le temps de service est allongé et le remplacement est légalisé.

La mobilisation générale

La mobilisation est l'affectation des citoyens aptes à un poste militaire. Le 1^{er} août 1914, la mobilisation générale est décrétée pour la première fois dans l'histoire de la France. Tous les Français soumis aux obligations militaires de la conscription doivent quitter leur foyer et revêtir l'uniforme. Parmi eux, on compte les citoyens qui effectuent leur service dans l'armée active et ceux qui ont été versés dans la réserve de l'armée active ainsi que dans l'armée territoriale⁶. Aux premiers jours d'août 1914, ce sont donc

6. Au 1^{er} août 1914, c'est la loi dite « des trois ans » adoptée en 1913 qui définit le cadre de la conscription. L'année des vingt-et-un ans, chaque Français est appelé à faire son service dans l'armée active. Une fois accompli, le conscrit revient à la vie civile mais il n'est pas délié de toute obligation militaire : il devient réserviste pour une période qui varie, sous la III^e République, de quatre à onze ans et demeure régulièrement soumis à des périodes d'exercice. Il peut être à tout moment mobilisé, c'est-à-dire incorporé dans une unité d'active ou de réserve prête à partir en campagne. La période de réserve terminée, le citoyen est versé dans l'armée territoriale. Celle-ci, en temps de guerre, est normalement employée à l'arrière du front et à l'intérieur du pays pour des tâches militaires qui ne relèvent pas du combat mais plutôt de la surveillance des bâtiments militaires et de l'organisation de l'effort matériel.

3,5 millions de Français qui sont mobilisés. Lors de la deuxième mobilisation générale, le 2 septembre 1939, leur nombre s'élève à 5 millions.

Durant la Première Guerre mondiale, les Français d'outre-mer et ceux des « vieilles colonies » (les Antilles, La Réunion, la Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon, les possessions d'Inde et d'Océanie et les « quatre communes » du Sénégal) répondent à la mobilisation dans les mêmes conditions et les mêmes proportions que ceux de la métropole : environ 130 000 hommes sur 1,5 million d'habitants. Les « indigènes » représentent environ 100 000 hommes (conscrits et volontaires) dans l'armée française en 1914, presque tous stationnés dans les colonies (40 000 « indigènes » d'Afrique du Nord, 31 000 d'Afrique subsaharienne, les « tirailleurs sénégalais », 14 000 Indochinois, 4 000 Malgaches). À la fin de la guerre, ils sont quatre fois plus nombreux. En mai 1940, on compte environ 300 000 soldats nord-africains et autant des colonies sur plus de 5 millions de mobilisés dont, en métropole, 95 000 soldats nord-africains et 50 000 coloniaux.

Un idéal d'égalité

L'instauration d'un service militaire personnel obligatoire

Le système en vigueur à la veille de la guerre de 1870, fondé sur la loi Niel (1868), prévoit un service de cinq ans pour une minorité tirée au sort et, pour tous les autres, une affectation dans une garde mobile à réunir quinze fois une journée par an, mais jamais convoquée.

Il faut attendre la défaite de 1871 pour que le service militaire personnel obligatoire soit institué. Après la gauche qui le réclame depuis les monarchies censitaires, la droite monarchiste, qui est pourtant partisane d'une armée de métier, s'y rallie également. En effet, le système en vigueur au moment du conflit ne permet pas de disposer d'importantes troupes d'active, tandis que les réserves sont peu instruites. Néanmoins, conservateurs et progressistes ont une conception opposée du service militaire. Les républicains veulent en faire le moyen d'une nationalisation de l'armée : en la démocratisant, ils entendent la réformer. À l'inverse, les conservateurs voient le passage sous les drapeaux comme un procédé de régénération de la nation.

La loi du 27 juillet 1872 prévoit un service actif de cinq ans, mais, en distinguant, par tirage au sort, deux catégories de soldats dans le contingent annuel : l'une est soumise à un service de cinq ans, l'autre à une durée de six à douze mois seulement. Le remplacement est impossible mais les dispenses et les sursis sont nombreux. Un volontariat d'un an permet à des étudiants payant 1500 francs de ne servir qu'un an au lieu de cinq. Le retour à la vie civile ne met pas fin aux obligations militaires. Le citoyen-soldat est versé successivement dans les réserves de l'armée active, quelques années plus tard dans la territoriale puis dans les réserves de la territoriale. Il est convoqué plus ou moins régulièrement pour des périodes de réserve de quelques jours, programmées par décision du ministre.

Un service militaire personnel universel et égalitaire

D'autres lois, longtemps débattues, modifient encore par la suite le service militaire. La loi du 15 juillet 1889 instaure son caractère universel puisqu'elle fait disparaître le tirage au sort. Le service est fixé à trois ans et le temps d'affectation dans la réserve est porté à sept ans suivis de quinze ans dans la territoriale.

La loi Berteaux du 17 mars 1905, votée alors que se déroule la crise diplomatique de Tanger, confère au service l'égalité en portant la durée sous les drapeaux pour tous à

deux ans. Plus de 80 % d'une classe d'âge est incorporée. Les exemptions sont rares et concernent principalement les déficiences physiques. Il y a peu d'insoumis. Le citoyen-soldat est ensuite versé dans la réserve d'active jusqu'à l'âge de trente-quatre ans, dans l'armée territoriale entre trente-quatre et quarante ans puis dans la réserve territoriale jusqu'à l'âge de quarante-six ans. Par la loi Barthou du 7 août 1913, le service actif est porté à trois ans et l'âge final repoussé à quarante-huit ans. L'objectif est de conserver des effectifs comparables à ceux de l'Allemagne, dont la population dépasse celle de la France et croît plus rapidement. Le service militaire est aussi un puissant levier de cohésion nationale et de brassage social.

La lente ouverture aux femmes

La place des jeunes femmes dans la défense est un sujet qui a évolué avec les mentalités. Longtemps limitées au rôle de forces d'appoint lors des catastrophes nationales ou de remplaçantes des hommes dans les activités civiles lors des guerres, les femmes n'ont été que très progressivement intégrées à la défense nationale.

Durant la Première Guerre mondiale apparaissent les premières femmes servant sous l'uniforme. À partir du second conflit mondial, elles peuvent s'engager sous statut militaire. En 1971, le service national volontaire est ouvert aux jeunes femmes conformément à la loi du 9 juin 1970. Le nombre de candidatures déposées comme celui des volontaires incorporées restent très faibles. En 1982, 3672 femmes se portent volontaires et seulement 777 femmes sont incorporées. La loi du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires instaure le principe d'égalité entre les hommes et les femmes au sein des armées en supprimant les distinctions statutaires entre militaires des deux sexes. Désormais, ils servent sous le même régime avec les mêmes garanties. Ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs, les femmes peuvent accéder à tous les grades de la hiérarchie et ont vocation à occuper les mêmes emplois que leurs camarades masculins. En 1983, le gouvernement ouvre aux jeunes femmes l'accès à toutes les formes de service national. Ainsi, elles peuvent désormais effectuer un service militaire mais les postes offerts (1000 à 1400) ne concernent que 0,4 % d'une classe d'âge. Bien que l'armée française soit l'une des plus féminisées au monde, les femmes ne représentent, en 2019, que 21,6 % des effectifs du ministère des Armées, dont 16,1 % du personnel militaire et 39,4 % du personnel civil. Les chiffres diffèrent selon les corps armés : on compte seulement 10 % de femmes dans l'armée de terre, 14 % dans la marine, 23 % dans l'armée de l'air mais 58 % au service santé des armées. Elles ne représentent par ailleurs que 7,8 % des officiers et officiers généraux. Le 8 mars 2019, la ministre des Armées Florence Parly annonce le lancement d'un plan de mixité⁷ pour encourager l'augmentation du nombre de femmes militaires.

Du service militaire au service national : la démilitarisation de l'engagement citoyen au service de la nation

Les évolutions du service militaire

Entre 1945 et les années 1990, le service militaire connaît trois grandes évolutions.

La première est la réduction progressive de la durée du service. Supprimée par l'armistice de 1940, la conscription est rétablie sans débat en octobre 1946. La loi restaure un service militaire universel et égalitaire d'une durée d'un an. Cependant, il est réservé à la défense du territoire métropolitain. C'est pourquoi, pendant la guerre d'Indochine, ce sont des professionnels qui sont envoyés dans la péninsule. Au contraire, durant la guerre d'indépendance de l'Algérie, alors territoire français, on a recours aux appelés du contingent et la durée du service est étendue jusqu'à trente mois. En 1963, elle est ramenée à seize mois, en 1970 à douze, puis à dix mois en 1992.

7. Voir la [présentation de la politique d'égalité professionnelle entre femmes et hommes](#) sur le site du ministère des Armées.

La deuxième évolution concerne la nature du service. L'ordonnance du 7 janvier 1959 remplace ainsi l'appellation « service militaire » par celle de « service national » et conduit au processus de différenciation des modalités de déroulement du service. En 1965, la loi Messmer du 9 juillet distingue ainsi quatre formes de service national : un service militaire, un service de défense, la coopération dans un pays étranger et l'aide technique dans les départements d'outre-mer.

Enfin, dès le milieu des années 1960, les formes civiles du service national se multiplient. Trois types de formes civiles ont été progressivement instaurés et inscrits dans le code du service national : les formes civiles légales telles que le service de coopération ; les formes militaires à finalités civiles ou protocolaires⁸ ; les formes militaires atypiques comme les scientifiques du contingent et le service national de l'objection de conscience⁹, créés en 1963.

Ces différentes initiatives ont principalement pour fonction de gérer le flux des appelés mais elles remettent en cause progressivement l'utilité du service militaire, dans un contexte géopolitique en partie stabilisé pour la France (fin des guerres de décolonisation et retour pérenne de la paix en Europe), sans pour autant susciter une réflexion globale sur l'instauration d'un service civil. Au fil des ans, le nombre de jeunes qui se détournent du service militaire ne cesse de croître. En 1995, près de 13 % des appelés, soit 32 844 jeunes, effectuent leur service national sous une forme civile.

Suspension du service national et création des volontariats militaires et civils

Le processus de professionnalisation des armées débute en 1996 dans un contexte d'après-guerre froide marqué par la disparition de l'URSS et la domination mondiale des États-Unis. Cette réforme permet de réaliser une importante économie budgétaire. Elle n'est pas sans conséquence sur la conscription puisqu'elle en modifie le format. L'abolition du service tel qu'il existe à ce moment est d'emblée programmée et l'idée de créer un service alternatif est examinée. Deux hypothèses de remplacement sont alors formulées : la première, non retenue, celle de l'instauration d'un service national effectué dans les secteurs de la prévention, de la sécurité, de la solidarité et de l'humanitaire, aurait permis de conserver la fonction d'intégration que la conscription remplissait ; la seconde, celle qui a été retenue, consiste à le suspendre et à créer un « service civil volontaire ». La réforme doit en fait parvenir à concilier trois objectifs : supprimer la ressource en appelés sur le plan militaire, maintenir le lien traditionnel entre l'armée et la nation mais aussi remplacer les appelés qui occupaient sous une forme civile ou militaire des postes dans les administrations, le tout dans un contexte de réduction budgétaire.

Le 28 mai 1996, le président de la République Jacques Chirac propose de supprimer le service national dès le 1^{er} janvier 1997. La loi qu'il promulgue le 28 octobre 1997 officialise la suspension, et non la suppression, de l'appel sous les drapeaux. Concrètement, les jeunes nés à partir de 1979 n'auront plus à effectuer leur service.

8. La signature de protocoles entre le ministère de la Défense et divers ministères permettait de mettre à disposition de ces derniers des appelés.

9. L'objection de conscience est la position de l'individu refusant de prendre les armes pour des raisons religieuses, morales, philosophiques ou humanistes. En 1963, la loi autorise avec moult restrictions les objecteurs de conscience à effectuer un service national civil de 36 mois, soit le double du service militaire. La loi de 1983 assouplit les conditions d'accès à une simple déclaration du demandeur qui peut par ailleurs exercer son service au sein d'associations. Dans son [article de 2015, publié dans la revue Matériaux pour l'histoire de notre temps](#), l'historien Tramor Quémeneur rappelle l'engagement de l'avocat Jean-Jacques de Félice en faveur des objecteurs de conscience.

À la place, la loi instaure un recensement et une journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) avant l'âge de 25 ans. L'attestation de recensement doit être produite pour toute inscription à un examen et un concours reconnu par l'État. La loi de 1997 rend par ailleurs obligatoire un enseignement à la défense nationale et à la défense européenne. En 2011, la JAPD est remplacée par la journée défense et citoyenneté. Cette journée d'appel concerne également les femmes. Le principe de la conscription est maintenu au travers du recensement des jeunes et de la participation à une rencontre avec la nation. Celle-ci doit favoriser la transmission des principes républicains, comme le rappelle le président Jacques Chirac : « Si le service national est peu à peu devenu inadapté, je dois et je veux défendre l'idéal républicain auquel il se réfère, qui est un idéal d'égalité, un idéal de solidarité, un idéal de patriotisme¹⁰. »

Un service militaire volontaire et un service civil¹¹ sont également institués par la loi du 28 octobre 1997. Ils visent « à apporter un concours personnel et temporaire et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation » et s'effectuent dans les domaines de la « défense, de la sécurité et de la prévention », de la « cohésion sociale et de la solidarité » et de la « coopération internationale et de l'aide humanitaire »¹². La loi du 14 mars 2000 précise les principes du service civil. Il s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 27 ans. D'une durée comprise entre six et vingt-quatre mois, il peut être effectué au sein des collectivités territoriales, des associations et des entreprises. Il est défini comme une activité à temps plein incompatible avec une autre activité rémunérée et donne lieu à la signature d'un contrat de droit public.

10. Discours du président Jacques Chirac sur la réorganisation et la professionnalisation de l'armée, la modernisation de l'industrie de défense et le projet de suppression du service national du 23 février 1996.

11. Le service militaire volontaire et le service civil sont également appelés le volontariat militaire et civil.

12. Article L.111-3 de la loi du 28 octobre 1997.

Focus : un débat sur le rétablissement du service militaire obligatoire

Espace débats

Bienvenue dans l'espace de débats de Ouest-France ! Connectez-vous pour profiter de toutes ses fonctionnalités !

Tous les débats

Rechercher...



Connexion

14 avril 2021

Êtes-vous pour un retour du service militaire ?



120



140

OUI

NON

457 votes

SUIVRE



Partagez votre opinion

Niveau

Ajouter un argument...

Envoyer

Michèle OUI

Pendant votre enfance et votre adolescence, la France a financé vos soins et votre éducation. Il est normal de faire preuve de reconnaissance envers la nation. Il s'agit d'un rite initiatique qui permet de passer de la vie de jeune à l'âge adulte. Découvrir l'autre en dehors de son quartier, de sa ville pour apprendre la vie en société et appréhender le civisme.

Laura NON

J'y suis tout à fait opposée et ce n'est pas nécessaire sur le plan stratégique.

Le civisme ne s'apprend pas qu'à l'armée et il me semble qu'en garder un souvenir ému est une vision erronée de la réalité du service obligatoire de l'époque.

Par ailleurs, je suis convaincue que le volontariat renforce notre armée. En tous cas, il renvoie une image plus saine avec un personnel volontaire ou formé, par goût ou vocation, dans des écoles militaires.

Enfin, je ne vois pas comment il est possible de faire cohabiter un service obligatoire avec le niveau d'expertise attendu aujourd'hui de nos militaires.

D'après [Ouest-France.fr](https://www.ouest-france.fr), 14/04/2021

Piste de mise en œuvre pédagogique

Organiser un débat dans la classe autour de la question suivante : « faut-il rétablir un service militaire obligatoire et universel ? »

Le professeur peut prendre modèle sur « l'espace débats » du journal Ouest France en créant un sondage en ligne grâce à une application disponible sur l'espace numérique de travail de son établissement. La classe peut être répartie en groupes d'élèves jouant le rôle de citoyens favorables ou défavorables au rétablissement de ce service. Chaque groupe cherche à identifier et à développer des arguments pour ou contre ce rétablissement en lien avec la dimension historique et politique, la dimension sociale, la dimension économique, et enfin avec la dimension militaire et stratégique de la question. La confrontation des arguments permettra de faire ressortir les enjeux de la question.

De nouveaux dispositifs pour initier à la défense et susciter des vocations militaires

D'autres dispositifs ont été créés après la loi de 1997 pour initier les jeunes à l'esprit de défense et susciter des vocations militaires.

La période militaire d'initiation et de perfectionnement à la Défense nationale (PMIP-DN)¹³

La PMIP-DN est un stage permettant à des jeunes volontaires de nationalité française, âgés de plus de seize ans à moins de quarante ans, d'acquérir les bases du savoir militaire dans un des trois corps d'armée. Il est ouvert à tous et sans condition de diplôme. La période d'initiation, d'une durée de 3 à 15 jours, consiste à sensibiliser les volontaires aux missions des forces armées et leur faire découvrir le milieu militaire. La période de perfectionnement, d'au moins 5 jours, offre une formation militaire élémentaire ou approfondie. En 2019, plus de 11 221 jeunes ont expérimenté les PMIP-DN.

Le service national universel (SNU)¹⁴

Le SNU résulte de la volonté, affirmée en 2017 par le candidat à l'élection présidentielle Emmanuel Macron, de rétablir un service national universel et obligatoire d'une durée d'un mois. Le 26 avril 2018, un premier groupe de travail rend au président de la République élu un rapport relatif à la création d'un service national universel. À l'issue du conseil des ministres du 27 juin 2018 et sur la base des conclusions de ce rapport, le Premier ministre Édouard Philippe annonce la mise en place d'un service national universel d'une durée d'un mois pour tous les jeunes de 16 ans. En l'absence de base légale permettant de conférer un caractère obligatoire au SNU, la première phase de préfiguration lancée le 16 juin 2019 est fondée sur le volontariat des jeunes. Cette première expérimentation s'est déroulée dans treize départements et a concerné deux-mille bénévoles. En 2021, le SNU est élargi à tous les départements et s'adresse à vingt-cinq-mille jeunes filles et garçons âgés de 15 à 16 ans.

S'il n'est pas obligatoire, le SNU devrait le devenir à l'horizon 2026. En ce sens, il est voué, à terme, à remplacer la journée défense et citoyenneté (JDC). Il poursuit quatre objectifs :

- faire vivre les valeurs républicaines ;
- renforcer la cohésion nationale ;
- développer une culture de l'engagement ;
- accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Il se décompose en trois phases. Il comporte un séjour de cohésion de deux semaines puis une mission d'intérêt général de douze jours ou au minimum de quatre-vingt-quatre heures. La troisième phase vise à la poursuite, volontaire, d'une période d'engagement d'une durée de trois mois à un an. Elle rassemble de nombreuses formes d'engagement et concerne l'ensemble des thématiques en faveur de l'intérêt général : la culture, la solidarité, le développement durable, la citoyenneté, l'éducation, la santé, le sport, l'action internationale, la défense, la sécurité, etc. Cette période d'engagement peut s'effectuer dans divers dispositifs¹⁵.

13. Les PMIP-DN ont été créées par un arrêté du 21 avril 2008.

14. Le SNU est présenté sur une [page officielle](#) du gouvernement.

15. Les dispositifs possibles sont le service civique, la réserve civique et ses réserves thématiques, le dispositif des jeunes sapeurs-pompiers, les différentes réserves des armées, la réserve de la gendarmerie nationale, la réserve civile de la police nationale, le corps européen de solidarité, les différentes formes de volontariat à l'international ou l'engagement associatif.

Focus : le service national universel, le témoignage de Bryan en CAP menuiserie**Pourquoi avoir participé au SNU ?**

J'habite à Bourges. J'ai entendu parler du SNU par mon lycée qui a organisé une grosse réunion pour nous en parler. Je me suis inscrit à la fin de la réunion. J'avais envie de découvrir de nouvelles choses, une nouvelle région, de nouvelles personnes et aussi le monde militaire. Au départ, je voulais partir en Guyane. Pour cela, j'ai dû faire une lettre de motivation. Malheureusement, je n'ai pas été sélectionné pour la Guyane mais j'ai reçu une réponse positive pour Vannes.

Ce que tu as le plus aimé ?

L'apprentissage du sauvetage en mer. On est parti en bateau par équipe de 3 et on devait sauver un homme (un sauveteur) qui faisait semblant de se noyer. C'était vraiment une super expérience !

Ce que tu as le moins aimé ?

On avait aussi des moments plus scolaires assis en classe. Huit heures d'affilée dans une classe, c'est long et c'était des choses que j'avais déjà apprises à l'école. Ça m'ennuyait un peu. Je préférerais faire du sport. C'est pour cela que j'étais venu.

Et le côté militaire ?

On a fait des parcours du combattant. C'était dur sur le moment mais ça m'a bien plu. En revanche, le lever des couleurs, la Marseillaise tous les matins, c'était trop ! Et puis on devait se coucher à 22 h 30. C'est trop tôt. Finalement, on ne se couchait jamais avant minuit avec mes potes. En revanche, se lever à 6 h 30 n'était pas un problème. J'ai l'habitude, je me lève à 6 h tous les matins en temps normal.

Comment était l'ambiance ?

On était par chambrée de 10. Quand je suis arrivé, personne ne se connaissait mais tout de suite le contact a été super. C'était comme si on se connaissait depuis longtemps. On venait de tous les coins de France. Il y en avait même un de Guyane ! On est tous restés en contact. Maintenant on a des points de chute partout en France !

Le SNU, ça a changé quoi ?

Quand je suis parti, j'étais encore un gamin dans ma tête. Cette expérience m'a fait mûrir. Mes amis me l'on dit. Je me dispute moins avec mes frères et sœurs. J'écoute un peu plus mes parents. Ils sont fiers de moi.

Valérie François, « [Service national universel : témoignages de jeunes](#) », cidj.com, 15/07/2019.

Piste de mise en œuvre pédagogique

Le professeur invite d'abord ses élèves à prendre position par rapport au récit d'expérience de Bryan. Sont-ils prêts à vivre l'expérience du lycéen ?

Il organise ensuite une recherche documentaire afin de répondre, de façon argumentée, à la question suivante : pourquoi et comment le SNU permet-il de faire vivre les valeurs de la République ? La réflexion peut porter autour de plusieurs axes : les dispositifs mis en place, les publics visés, les expériences vécues et ce qu'il en reste. La mise en commun des travaux permet de répondre à la question, mais doit aussi permettre de montrer ce qui pourrait être fait, par les jeunes comme par les organisateurs du SNU, pour que ce service fasse encore mieux vivre les valeurs de la République.

Le citoyen, engagé volontaire

L'armée française est donc aujourd'hui une armée de métier, qui doit, pour renouveler ses effectifs, faire appel à l'engagement volontaire soit pour intégrer l'armée d'active, soit pour devenir réserviste. En 2019, les forces armées comptent un peu plus de 205 000 militaires d'active (officiers, sous-officiers, militaires du rang et volontaires) et environ 62 500 personnels civils. En 2018, les effectifs de la garde nationale, qui regroupe les réservistes opérationnels des armées et de la gendarmerie ainsi que les volontaires de la réserve civile de la police nationale, s'élèvent à 76 000. Le choix de l'armée peut également résulter d'un choix de formation et d'insertion professionnelle. La politique conduite par l'armée en la matière fait montre de dynamisme pour réaliser le plan d'égalité des chances lancé par le gouvernement français en 2010 et former ses cadres.

L'armée, école de formation et d'insertion professionnelle

Stages, contrats d'apprentissage et de travail

Dans le cadre du cursus scolaire, le ministère des Armées propose chaque année plus de 13 000 stages conventionnés. Ils s'adressent à tous les jeunes, depuis la classe de troisième jusqu'à l'enseignement supérieur, qui souhaitent vivre une première expérience en contact avec la défense¹⁶. Leur durée varie d'une semaine (stage découverte en classe de troisième) à six mois.

Les individus de seize à vingt-neuf ans peuvent en outre signer un contrat d'apprentissage avec le ministère des Armées d'une durée d'un à trois ans en fonction du diplôme préparé au service de la défense. Les [contrats armées-jeunesse](#) (CAJ) sont destinés aux étudiants de moins de vingt-sept ans titulaires d'une licence minimum. Ce sont des contrats de travail à durée déterminée d'un à trois mois maximum.

Service militaire volontaire et adapté

Le [service militaire volontaire](#) (SMV) offre aux jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans la possibilité d'apprendre un métier ou d'acquérir une première expérience professionnelle dans l'un des six centres situés en métropole. Il se présente sous la forme d'un parcours qui comprend une formation à la vie en collectivité au sein d'unités militaires spécifiques et une formation en alternance incluant une remise à niveau scolaire si nécessaire. Il existe deux types de volontaires :

- la ou le volontaire stagiaire sans diplôme peut bénéficier d'une formation complète (composante militaire, humaine, citoyenne et professionnelle) rémunérée d'une durée de 8 à 12 mois en internat et d'un accompagnement personnalisé;
- la ou le volontaire, s'il est titulaire du brevet des collèges ou d'un CAP, peut valoriser ses compétences dans l'instruction à la conduite, la comptabilité, aux ressources humaines ou en participant à l'encadrement des volontaires stagiaires.

Le SMV permet d'accéder à l'emploi dans plus de cinquante métiers répartis dans quatre grands secteurs : agriculture, agroalimentaire et restauration ; BTP, constructeur, électricité et métallurgie ; services aux entreprises, aux personnes et sécurité ; logistique, automobile et machines. 1 236 personnes en 2019 ont été insérées professionnellement grâce à ce dispositif.

16. Page « [Votre première expérience au cœur de la défense](#) » du ministère des Armées.

Pour les jeunes des outre-mer en difficulté face au monde de la formation et de l'emploi, il existe le [service militaire adapté](#) (SMA). Créé en 1961, le SMA est déployé en Martinique, Guadeloupe, Guyane, à La Réunion, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. Il est en capacité d'accueillir chaque année 6 000 bénéficiaires sortis du système scolaire sans diplôme.

Les lycées de la défense et les grandes écoles de la défense

Les lycées de la défense, communément appelés lycées militaires, sont des établissements d'enseignement général et technologique. Les six lycées se trouvent à Brest (Finistère), La Flèche (Sarthe), Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), Grenoble (Isère), Autun (Saône-et-Loire) et Saint-Cyr-l'École (Yvelines). Sont autorisés à poursuivre des études dans ces établissements les enfants de militaires (70 % des admissions), d'agents du ministère des Armées et de fonctionnaires ou de magistrats (15 % des admissions). Par ailleurs, ils accueillent des élèves boursiers de l'Éducation nationale (15 % des admissions). En 2019, 300 places ont été attribuées à ces derniers.

Enfin, dans le cadre du dispositif des « [cordées de la réussite](#)¹⁷ », cinq des huit grandes écoles de la défense (GED)¹⁸ ont noué des partenariats avec 114 établissements relevant plus particulièrement des réseaux d'éducation prioritaire, des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou de zones rurales éloignées des métropoles. Ces cordées permettent de parrainer des lycéens méritants pour les accompagner dans leur projet d'intégration dans ces écoles. Le dispositif concerne 370 tuteurs par an, élèves officiers ou ingénieurs, et plus de 5 700 filleuls lycéens.

L'engagement volontaire dans les armées

L'armée propose trois niveaux de recrutement : sans le baccalauréat (militaire du rang), avec le baccalauréat ou avec un bac+2 (sous-officier) et au-delà (officier). Les 104 centres d'information et recrutement des forces armées (CIRFA) situés dans toute la France métropolitaine et outre-mer guident les candidats dans les démarches d'inscription ou dans le montage du dossier de candidature pour devenir militaire du rang, sous-officier ou officier. Ils les conseillent également sur les différents métiers en fonction de leur niveau de compétences et de leur diplômes.

Le militaire du rang est avant tout un soldat. Par sa formation initiale suivie dans le civil ou à l'armée, il exerce également un métier au sein de l'armée. Après avoir suivi des épreuves de sélection, les soldats suivent une formation militaire de douze semaines au sein d'un centre de formation initiale des militaires de rang (CFIM), qui peut être éventuellement suivie d'une formation professionnelle en fonction du métier choisi.

Le sous-officier a un rôle de commandement de proximité. Pour entrer dans l'une des trois écoles de sous-officiers¹⁹, il faut être titulaire du baccalauréat. Le recrutement s'effectue à partir d'un dossier, de tests médicaux, d'évaluations sportives et d'un ou plusieurs entretiens. La formation dure entre quatre et huit mois et se solde par la délivrance du certificat militaire. Elle se poursuit par une formation technique dans une école ou un organisme qui propose différentes spécialisations.

17. Voir également la [page des cordées de la réussite du ministère des Armées](#).

18. Il s'agit de l'école Saint-Cyr de Coëtquidan, l'école navale de Brest, l'école de l'air de Salon-de-Provence, l'école Polytechnique et l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE) de Toulouse.

19. L'École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) de Saint-Maixent, l'École de formation de l'armée de l'air (EFSOAA) de Rochefort-Saint-Agnant et l'École de Maistrance à Brest.

Les officiers des armes sont destinés aux postes de commandement. Il existe également les officiers du corps technique et administratif qui occupent des postes de spécialistes. Le recrutement externe²⁰ passe par des concours réservés aux étudiants en classes préparatoires scientifiques. Ces concours permettent d'intégrer une grande école militaire²¹. La formation dure entre deux et trois ans.

Focus : le code d'honneur du soldat français

Institué en 1999, le code du soldat a été mis en place pour fixer un cadre moral et comportemental aux soldats de l'armée de terre. En 2020, le code du soldat évolue et se modernise en code d'honneur du soldat français.

Soldat français, je m'engage à servir mon pays.

En toutes circonstances, je me conduis avec honneur, courage et dignité.

Toujours disponible et discipliné, je suis exemplaire dans mon comportement comme dans ma tenue.

Respectueux des lois et des règlements, je m'exprime avec la réserve qu'exige mon état militaire.

Loyal à mes chefs et dévoué à mes subordonnés, j'obéis avec confiance et je commande avec exigence et bienveillance.

Membre d'une communauté soudée par l'esprit de corps, je respecte tous mes frères d'armes.

Prêt à l'engagement, je m'entraîne sans relâche et recherche l'excellence.

Au combat, je n'abandonne ni mon arme, ni mes camarades morts ou blessés. Maître de ma force, j'agis avec humanité et respecte mon ennemi.

La mission est sacrée, je l'accomplis jusqu'au bout avec détermination et esprit d'initiative.

Le succès des armes de la France guide mon action.

Armée de terre, juin 2020

Piste de mise en œuvre pédagogique

Le professeur invite ses élèves à s'interroger sur le choix d'une formation au sein des armées et initie un débat autour des questions suivantes : « seriez-vous prêt à respecter le code d'honneur du soldat français pour accéder à une formation proposée par l'armée ? Selon vous, les citoyens et les soldats partagent-ils les mêmes valeurs ? »

Ce débat peut s'organiser en lien avec le travail mené sur le parcours d'orientation de l'élève dans le cadre des heures d'accompagnement. Il serait ainsi intéressant de comparer des formations dans les mêmes domaines selon qu'elles sont dispensées dans le cadre militaire ou dans un cadre civil, pour en souligner les éléments communs et les différences et mettre en évidence les spécificités de l'engagement militaire sans les exagérer.

20. En interne, le recrutement s'effectue également par concours. Le premier mode de recrutement interne est dévolu à l'École militaire interarmes (EMIA). Le second s'appuie, depuis 2020, sur un concours professionnel appelé « voie des officiers de domaines de spécialités ». Il est ouvert à partir de dix ans de service et jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans.

21. L'École militaire de Saint-Cyr (armée de terre), l'École de l'air de Salon-de-Provence ou l'École navale de Lanvéoc-Poulmic.

Les réservistes de la garde nationale

Le 13 octobre 2016, la garde nationale est officiellement créée à la suite de la vague d'attentats qui touchent la France en 2015 et 2016. Elle concourt, le cas échéant par la force des armes, à la défense de la patrie et à la sécurité de la population et du territoire. La garde nationale répond à trois objectifs :

- accroître la participation des réserves au renforcement de la sécurité des Français ;
- apporter une réponse concrète au désir d'engagement de la jeunesse ;
- favoriser la cohésion nationale et développer l'esprit de résilience face aux menaces actuelles.

La garde nationale rassemble tous les volontaires ayant signé un contrat d'engagement à servir dans les réserves opérationnelles des armées, de la gendarmerie nationale ou de la police nationale. Âgé d'au moins dix-sept ans et engagé pour une durée d'un à cinq ans, le réserviste peut assurer les mêmes missions que les militaires. Par ailleurs, s'il est volontaire, il peut participer aux opérations extérieures. Il peut servir jusqu'à trente jours par an. Cette durée peut être portée jusqu'à 210 jours en fonction du contexte et des besoins. Le réserviste perçoit une solde équivalente à celle du militaire de carrière, selon son grade. Aucun niveau de diplôme n'est exigé pour intégrer les réserves opérationnelles des armées.

En 2018, les réserves des armées représentent 51 % des 76 000 volontaires. La deuxième composante la plus importante est la réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale qui fournit à elle seule 40 % des effectifs. Enfin, 9 % des réservistes appartiennent à la réserve civile de la police nationale.

L'armée de métier

En 2019, les forces armées comptent 33 191 officiers, 91 816 sous-officiers, 79 358 militaires du rang et 1 471 volontaires²². L'armée de terre représente plus de 55 % des effectifs, avec 114 677 militaires. 40 456 sont engagés dans l'armée de l'air et de l'espace et 34 676 dans la marine.

Après avoir relevé les défis du passage d'une armée de conscription à une armée de métier puis celui d'une très forte déflation des effectifs avant que les attentats de 2015 n'y mettent un terme, les armées sont entrées avec la dernière loi de programmation militaire 2019-2025 dans une phase de reconstitution des effectifs impliquant un rythme de recrutement soutenu. Elle prévoit en effet, sur cette période, une hausse des effectifs, soit 6 000 postes supplémentaires. Dans le même temps, la diffusion de nouvelles technologies et la perspective de combats de plus haute intensité impliquent le recrutement de soldats capables de mettre en œuvre des matériels sophistiqués.

Le ministère des Armées renouvelle chaque année environ le dixième de ses effectifs, soit en 2019, 26 000 personnes dont 500 officiers, 1 500 sous-officiers et 13 000 militaires du rang.

22. Les volontaires ont entre dix-sept et vingt-six ans et souhaitent s'initier aux métiers des armes et de la défense. Ils s'engagent pour une durée d'un an renouvelable et perçoivent une solde mensuelle. Par ailleurs, si le volontariat est mené jusqu'à la fin, le volontaire peut ensuite intégrer la réserve opérationnelle.

Focus : une armée de métier

Communiqué de presse

L'armée de l'air a lancé aujourd'hui sa nouvelle campagne de communication de recrutement 2020-2022, à l'occasion de l'ouverture du 28^e Salon des formations et métiers aéronautiques (SFMA).

Avec plus de 3 500 recrutements en 2020 dans plus de 50 métiers, l'armée de l'air est un employeur de grande importance au niveau national, en particulier auprès des jeunes. Au cours d'une conférence de presse, le général d'armée aérienne Philippe Lavigne, chef d'état-major de l'armée de l'air, a présenté la campagne « Venir et Devenir²³ ». Cette nouvelle campagne valorise les atouts de l'institution et souligne sa forte attractivité en tant qu'employeur.

À travers un court film et trois spin-offs inédits, dont tous les acteurs (hormis le héros principal du film) sont de vrais aviateurs mis en scène dans leur quotidien, « Venir et Devenir » met en valeur la diversité et la richesse des métiers de l'armée de l'air.

Avec cette nouvelle signature, l'armée de l'air lance un appel direct qui invite à l'action (Venir) et met en avant la possibilité de carrière et de progression (Devenir). En pointant la pluralité des expériences possibles, elle promeut l'appartenance à un groupe porteur de valeurs : « la communauté des aviateurs ». Elle répond ainsi aux attentes d'une partie des jeunes générations à la recherche de sens et d'utilité au plan professionnel.

L'armée de l'air saisit l'opportunité de son temps de parole, du 31 janvier au 22 février 2020, pour diffuser sa nouvelle campagne de recrutement sur les canaux privilégiés de ces jeunes : cinéma, télévision, vidéos online, affichage digital et réseaux sociaux.

Ministère des Armées, 31 janvier 2020

Piste de mise en œuvre pédagogique

En lien avec l'accompagnement à l'orientation, effectuer une recherche documentaire sur les différents métiers proposés par l'armée correspondant à la formation suivie par les élèves à partir de la question suivante : « quelle insertion professionnelle l'armée permet-elle ? »

Un système de défense et de sécurité français réajusté

Bien qu'elle soit une puissance militaire mondiale, la France doit lutter contre de nouvelles menaces liées à un contexte géostratégique dégradé. Sa réponse s'est traduite par de nouvelles orientations stratégiques. La lutte contre les cyber-menaces s'appuie en partie sur la vigilance des citoyens et interroge leurs usages numériques : Internet et les réseaux sociaux nous mettent-ils en danger ? Certaines mesures prises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme suscitent des réactions chez les citoyens car elles portent atteinte à leurs libertés : peut-on restreindre nos libertés individuelles pour des raisons de sécurité nationale ? Enfin, la participation de la France à l'Alliance atlantique fait l'objet de débats : pouvons-nous nous allier avec d'autres pays pour assurer notre sécurité ?

23. La campagne est accessible sur le [site de recrutement](#) de l'armée de l'air et de l'espace.

Garantir l'indépendance et la souveraineté de la République française

Un contexte géostratégique dégradé

Persistance des menaces contre les intérêts français

Trois menaces persistent contre les intérêts français. La première est le terrorisme djihadiste qui, bien qu'affaibli par la perte de nombreux cadres, poursuit sa stratégie d'enracinement local et de dissémination globale. La France combat le terrorisme sur deux fronts. Premièrement, elle est présente au Sahel depuis 2013 avec l'opération Serval puis Barkhane. Elle joue un rôle de premier plan pour faire barrage à l'avancée des groupes terroristes dans la région. Les troupes françaises de l'opération [Barkhane](#) apportent un soutien essentiel aux pays du G5 Sahel²⁴ dans leurs actions de lutte contre le terrorisme. Toutefois, à la suite du second coup d'État d'Assimi Goïta au Mali, le président Emmanuel Macron annonce la fin de l'opération Barkhane le 10 juin 2021. Un redéploiement est prévu : même si la présence française reste significative, les troupes françaises sont moins nombreuses au sol.

Par ailleurs, la France est engagée dans la coalition internationale contre Daech depuis août 2014 et déploie l'opération Chammal²⁵ dans le but de soutenir les autorités irakiennes engagées dans le combat contre le groupe terroriste. En septembre 2015, en réponse aux attentats djihadistes touchant la France, la zone d'intervention de l'opération Chammal est étendue à la Syrie afin de détruire l'emprise territoriale de Daech dans ce pays. Cette opération vise à appuyer les forces de la coalition contre cette organisation terroriste et à conseiller les forces armées irakiennes. Les interventions militaires à l'étranger contre les groupes terroristes se heurtent au caractère asymétrique de cette menace : si les territoires qu'ils contrôlent reculent, ces groupes conservent des capacités d'action et l'idéologie qu'ils soutiennent n'a nullement été vaincue. Outre le problème de l'emprise territoriale du terrorisme se pose celui de la gestion des personnes qui reviennent en France après être parties combattre dans les rangs djihadistes²⁶. Les autorités françaises estiment qu'un peu moins de 2000 Français ont rejoint la zone irako-syrienne depuis 2014. Depuis 2019, Daech, en tant qu'organisation territorialisée, est détruit. Dès lors, la question du retour des ressortissants français se pose. À ce sujet, la position de la France a été constante : elle est en faveur d'une détention sûre et durable de tous les combattants de Daech et leur judiciarisation au plus près des lieux où ces hommes et ces femmes ont commis leurs crimes.

La prolifération des armes de destruction massive constitue une deuxième menace. Le régime de la non-prolifération nucléaire a d'abord été réglé par une convention internationale, le traité de non-prolifération (TNP) du 1^{er} juillet 1968, auquel cent-quatre-vingt-huit pays adhèrent aujourd'hui. Cinq autres traités, qui prévoient la dénucléarisation de certaines régions, permettent de limiter d'autant la prolifération²⁷. D'autres traités intègrent également le principe de non-prolifération dans d'autres zones (l'Antarctique, le fond des mers et l'espace). Par ailleurs, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) contrôle le respect de l'engagement des États non dotés de l'arme nucléaire. Cependant, l'aggravation des crises nord-coréenne et iranienne

24. Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad.

25. Opération lancée depuis juillet 2014 sur sollicitation de l'Irak afin d'appuyer les forces locales dans leur lutte contre Daech. Chammal constitue le volet français de l'opération interalliée Inherent Resolve (OIR) qui rassemble plus de 80 nations sous commandement américain et se déploie sur les territoires irakiens et syriens. Voir le [site officiel de la coalition](#).

26. David Thomson, *Les revenants : ils étaient partis faire le jihad, ils sont de retour en France*, Seuil, 2016.

27. Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok, Pelindaba, Semipalatinsk.

affaiblit le régime de non-prolifération. Il est à craindre que des États anticipent un effondrement de celui-ci et développent en réaction leur propre programme. Dans ce contexte, pèsent sur la France les menaces d'agression émanant d'une puissance nucléaire pour lesquelles seule la dissuasion nucléaire constitue une garantie suffisante.

On constate, enfin, un retour de la compétition stratégique entre puissances. La Chine a doublé son budget de défense depuis 2012. Elle est active sur de nombreuses mers et océans mais plus particulièrement dans la mer de Chine méridionale et à proximité du détroit de Malacca. Elle constitue une menace à la liberté de circulation des navires dans la zone Indo-Pacifique. La France participe, aux côtés des États-Unis, du Japon, de l'Inde et de l'Australie, à des missions en mer visant à contenir l'expansion chinoise. De plus, la Chine continue de prendre le contrôle d'infrastructures et d'entreprises stratégiques en Europe. De son côté, la Russie a conforté sa domination de la mer Noire et s'est rendue incontournable au Moyen-Orient. Elle est également un acteur de premier plan en Libye et dans les Balkans tout en renforçant sa présence militaire en mer Baltique. Le recentrage américain sur la rivalité avec la Chine accélère également l'enhardissement de pays comme l'Iran et la Turquie, qui aspirent à s'affirmer comme puissances régionales. Ces reconfigurations entraînent à leur tour des évolutions de posture chez les autres acteurs régionaux, Émirats arabes unis (EAU), Arabie saoudite, Israël ou Égypte, qui voient leur environnement stratégique se dégrader. La Méditerranée est emblématique de toutes ces rivalités en devenant une zone de tension majeure. Depuis l'attaque russe de février 2022, la guerre russo-ukrainienne modifie en partie ces évolutions en amenant les États-Unis à s'impliquer à nouveau fortement en Europe, et faisant de la Russie un adversaire désormais direct de l'Europe occidentale, donnant une force nouvelle à l'Alliance atlantique et à la nécessité d'une coopération européenne renforcée.

Les espaces communs ou partagés : une compétition croissante

Enjeu traditionnel de rivalité entre grands États, l'accès aux espaces stratégiques communs ou partagés (maritime, aérien, exo-atmosphérique, numérique) fait l'objet d'une compétition dont l'intensité croît, alors que les règles communes qui les gouvernent sont soit insuffisantes (spatial et cyberspace), soit fragilisées ou contestées (droit aérien ou maritime) au profit des rapports de force. Cette compétition est également caractérisée par l'augmentation rapide du nombre des acteurs, puissances établies ou émergentes, étatiques ou non étatiques, comme de leurs moyens d'action.

Par exemple, de nombreux États développent un programme spatial national comme l'Iran, la Chine, le Japon ou l'Inde. De plus, des entreprises privées s'intéressent aussi au tourisme spatial et à l'extraction de ressources extraterrestres. Ces volontés d'exploitation commerciale de l'espace et de ses ressources mettent en péril le principe d'interdiction d'appropriation de celui-ci²⁸. De même, le droit international ne définit pas ce qu'est une attaque cybernétique ni ce que l'on entend par cyberspace. Pour qu'une attaque cybernétique relève du droit international et entraîne une recherche de responsabilité, il faut pouvoir en identifier l'auteur et la nature.

La généralisation du recours aux stratégies hybrides

Les stratégies hybrides sont la combinaison de modes d'action militaires et non militaires, directs et indirects, légaux ou illégaux, mais toujours ambigus, conçus pour rester sous le seuil estimé de riposte ou de conflit ouvert.

28. Les grands principes du droit spatial sont issus de cinq conventions internationales de l'ONU de la seconde moitié du XX^e siècle. Il existe cinq principes dans l'espace : 1) la libre exploration et la libre utilisation de l'espace : 2) l'interdiction d'appropriation nationale de l'espace : 3) l'interdiction de placer des objets porteurs d'armes nucléaires dans l'espace : 4) la responsabilité des acteurs spatiaux pour leurs activités dans l'espace : 5) l'assistance aux astronautes en cas de besoin.

Les acteurs étatiques (Russie, Iran, Corée du Nord, par exemple) comme non étatiques (Hezbollah, Al-Qaïda au Maghreb islamique, notamment) peuvent atteindre leurs objectifs politiques sans avoir à engager leurs moyens militaires dans des affrontements directs. En effet, les espaces de confrontation sans frontières (cyberespace, espace exo-atmosphérique) permettent d'agir à distance et de s'affranchir des séparations traditionnelles entre temps de paix, de crise et de guerre. Ces moyens d'action sont d'autant plus attractifs qu'ils sont aujourd'hui peu régulés par le droit et peu encadrés par des instruments de contrôle. Par ailleurs, l'attribution des actions y est problématique, notamment en cas de cyberattaque.

Les infrastructures vitales pour le fonctionnement de la société et les ressources sont le cœur de cible des stratégies hybrides. Les centres hospitaliers sont, par exemple, fréquemment victimes d'attaques au rançongiciel. Ces stratégies cherchent aussi à déstabiliser le modèle démocratique occidental, ses valeurs et sa cohésion politique. Des pirates russes ont ainsi multiplié les attaques pour influencer les élections américaines de 2016 et 2020.

Un ordre international fragilisé

Alors que les défis globaux devraient impliquer plus de coopération de la part des États, le délitement de l'ordre international et l'affaiblissement de ses institutions se confirment. La remise en cause du multilatéralisme se poursuit²⁹. Les derniers grands traités à vocation universelle, ceux du XXI^e siècle, fournissent des exemples de la dégradation du multilatéralisme. Outre l'accord de Paris sur le climat (2015), le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (2017) ou le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (Marrakech, 2018) contiennent plus de déclarations d'intention que d'engagements réels. Ce multilatéralisme donne l'illusion d'une réglementation internationale de portée générale, mais ne peut cacher les désaccords profonds entre États. Cette remise en cause est en partie liée à la politique américaine qui a marqué depuis plusieurs décennies sa préférence pour l'unilatéralisme.

L'ordre international est ainsi davantage régi par les mécanismes de la compétition stratégique entre les acteurs, globaux et régionaux, sur la base d'arrangements bilatéraux et dans le cadre de rapports de force destinés à faire valoir les seuls intérêts nationaux ou engagés pour modifier la hiérarchie des puissances à leur avantage. L'Europe connaît, elle aussi, une évolution similaire de ses relations géostratégiques alors que le cadre sécuritaire défini pendant la guerre froide se fragilise.

La France, puissance militaire mondiale

Plus que de puissance, il conviendrait de parler de perception de la puissance d'un pays³⁰. La mesure de la puissance a un caractère relatif. Le site américain [Global Fire Power](#) classe la France au septième rang dans la hiérarchie mondiale des puissances militaires en 2022 à partir de cinquante indicateurs différents (budget consacré à la défense, effectif des armées, diversité des armements notamment).

29. Le multilatéralisme est un instrument de paix. Il consiste à faire face, à plusieurs et de façon concertée, à des enjeux qui concernent de nombreux acteurs (la paix, le climat et l'environnement, la lutte contre le terrorisme, la santé, etc.). La scène internationale se compose de nombreuses nations avec des intérêts divers, qui peuvent parfois être contraires. Il est donc essentiel d'apaiser les rivalités qui peuvent émerger, afin d'éviter que la loi du plus fort l'emporte. Le multilatéralisme est le meilleur moyen de contenir les rivalités internationales.

30. Jean-Yves CARO, « [Les schèmes de perception de la puissance](#) », *Les Champs de Mars*, vol. 8, n°2, 2000, p.97-125.

Focus : le dispositif opérationnel français déployé à travers le monde

Sur [sa page YouTube](#), l'armée française a publié de nombreuses vidéos sur les opérations menées par la France ainsi que des portraits de militaires engagés en Afghanistan. L'une d'entre elles porte sur le dispositif opérationnel français déployé à travers le monde.

Piste de mise en œuvre pédagogique

Effectuer une recherche documentaire sur les missions des militaires à partir de la question suivante : « quelles sont les missions des 30 000 militaires français déployés de façon permanente ? »

Le professeur identifie plusieurs types de missions et les répartit dans la classe, une par groupe d'élèves, avec un questionnement commun : lieux de déploiement, effectifs engagés (nombre et type), objectifs des missions, durée des missions, modalités d'action et d'engagement, interlocuteurs. Il est possible de réaliser des productions sous différents formats, mais une carte pourrait être un support pertinent. La mise en commun fait émerger une vue d'ensemble des missions de l'armée.

Des puissances militaires mondiales, la France possède les principaux attributs. Premièrement, elle dispose d'une capacité de dissuasion nucléaire. Celle-ci trouve son origine dans la politique gaullienne d'indépendance géostratégique. Il s'agit d'un avantage décisif qui ne peut être compensé par le développement des moyens militaires conventionnels. Les forces de dissuasion nucléaire françaises comportent deux composantes : la force océanique stratégique (FOST) et les forces aériennes stratégiques (FAS). Elles disposent en sus d'un stock opérationnel de trois-cents ogives nucléaires. La FOST est composée de quatre sous-marins nucléaires. L'évolution la plus importante des années 2010 est le déploiement, à bord de ces bâtiments, du nouveau missile mer-sol balistique stratégique (MSBS) M51. Il a une portée de l'ordre de 6 000 kilomètres. La composante aéroportée comprend les forces aériennes stratégiques (FAS) opérées par l'armée de l'air et la force aéronavale nucléaire (FANu) opérée par la marine nationale. Cette dernière comporte à son actif le porte-avions Charles-de-Gaulle et vingt-huit Rafale. L'avantage nucléaire de la France est renforcé en outre par toute une panoplie de moyens conventionnels, développée pour participer à la résolution des crises de toutes natures qui apparaissent à travers le monde. Ainsi, en 2021, la France possède 406 chars de combat, 1057 avions de combat, un porte-avions, trois porte-aéronefs et dix sous-marins.

La France présente d'autres atouts. La puissance passe, d'abord, par une autonomie et une indépendance totale dans le cadre du droit international, choix politique affirmé par la France depuis plus de soixante ans. Elle s'est dotée pour ce faire d'une industrie d'armement³¹ qui lui a permis de satisfaire seule ses besoins capacitaires, jusqu'au plus haut niveau technologique, pour sa dissuasion comme pour ses moyens conventionnels.

Ensuite, la France possède une capacité de projection. Elle conduit des interventions hors de ses frontières pour défendre ses intérêts nationaux, protéger ses ressortissants à l'étranger, honorer ses obligations et appuyer la communauté internationale. L'intervention est une des cinq fonctions stratégiques de défense et de sécurité de la France avec la dissuasion, la protection, la connaissance et l'anticipation ainsi que la

31. Parmi de nombreuses entreprises, on peut citer Dassault, Safran et Thalès.

prévention. Les interventions des armées françaises, outre la capacité de la France à honorer ses engagements au titre de l'article 5 du traité de Washington³², se déclinent principalement selon trois modes opératoires :

- l'engagement direct : la France lance seule une intervention qui ensuite parfois s'élargit et dont elle devient alors chef de file, comme l'illustre en Afrique l'opération Barkhane ;
- la contribution à une opération multinationale d'envergure au sein de l'OTAN (Afghanistan, Libye) ou d'une coalition selon le modèle de l'opération Chammal au Moyen-Orient. Celle-ci constitue le volet français de l'opération interalliée *Inherent Resolve* (OIR) qui rassemble plus de quatre-vingts nations sous commandement américain et se déploie sur les territoires irakien et syrien ;
- enfin, la participation aux opérations de gestion de crise de l'ONU³³ ou de l'UE³⁴, pour lesquelles la France offre notamment une capacité d'intervention rapide. Les forces sont déployées sur tous les continents et répondent ainsi aux objectifs politiques décidés par le chef de l'État et le gouvernement.

Autre atout, la France fait partie des rares pays avec les États-Unis et la Grande-Bretagne capables de mener des opérations spéciales. Le contexte international exige de pouvoir conduire ces actions discrètes, mais non clandestines, que ce soit pour lutter contre le terrorisme hors de nos frontières ou pour recueillir des renseignements par des moyens humains, irremplaçables au niveau stratégique. Il faut disposer d'unités particulièrement organisées, entraînées, équipées et extrêmement spécialisées. Cette nécessité a conduit à la création du commandement des opérations spéciales³⁵ en 1992 à partir des enseignements de la guerre du Golfe. En effet, durant ce conflit, l'armée française n'a pu réaliser de nombreuses missions commandos du fait du manque d'organisation permettant de gérer les différentes unités spécialisées de l'époque.

Dernier atout, la France consent à un effort national financier et humain pour tenir son rang de puissance militaire mondiale. La professionnalisation totale des armées permet de disposer de ressources adaptées. En 2018, les forces armées comptent plus de 205 000 militaires d'active. L'effort financier est en nette augmentation ces dernières années. En 2021, le budget de l'armée s'établit à 39,2 milliards d'euros, soit une augmentation de 4,5 % rapport à 2020 et 22 % par rapport à 2017, et ce conformément à la loi de programmation militaire 2019-2025.

32. L'article 5 du traité de Washington ou traité de l'Atlantique nord, instituant l'OTAN, engage les signataires à intervenir pour défendre un allié qui subirait une attaque armée.

33. La France participe notamment à trois opérations de maintien de la paix : la force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), la mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA) et la mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

34. La France prend part aux missions de formation des forces armées en République centrafricaine (EUTM RCA) et au Mali (EUTM Mali).

35. Le commandement des opérations spéciales (COS) est un état-major interarmées qui regroupe l'ensemble des forces spéciales de l'armée française sous une même autorité opérationnelle. Il est placé sous les ordres du chef d'état-major des armées et sous l'autorité directe du président de la République française.

Focus : la fin de l'opération Barkhane au Mali

C'est un tournant majeur qui se prépare dans la lutte contre le djihadisme dans le Sahel. Emmanuel Macron a annoncé, jeudi 10 juin, une amorce de réduction de l'opération militaire antidjihadiste Barkhane, notamment au Mali, frappé par un récent coup d'État, lors d'une conférence de presse à l'Élysée en amont du G7.

« À l'issue de consultations [...], nous amorcerons une transformation profonde de notre présence militaire au Sahel », a expliqué le président français, annonçant la « fin de l'opération Barkhane en tant qu'opération extérieure » et la mise en œuvre « d'une alliance internationale associant les États de la région ».

Cette transformation va notamment passer par la fermeture de bases de l'armée française et par la priorité donnée à la lutte contre les djihadistes par les forces spéciales. [...]

Paris déploie quelque 5100 soldats contre les djihadistes affiliés au groupe État islamique et à Al-Qaïda, un soutien de taille aux armées affaiblies des États du Sahel qui peinent à les combattre seules.

D'après « Emmanuel Macron annonce la fin de l'opération Barkhane au Sahel »,
france24.com, 10 juin 2021.

Dans une approche interdisciplinaire : géographie-EMC

En lien avec le thème : « L'Afrique, un continent en recomposition », effectuer une recherche documentaire sur les opérations extérieures de la France en Afrique à partir de la question suivante : « La France doit-elle poursuivre ses opérations extérieures sur le continent africain ? »

Les orientations stratégiques de la France

Le [Livre blanc de 2013](#)

La politique de défense de la France est définie par le président de la République et le gouvernement. Ses grandes lignes sont périodiquement formalisées dans un Livre blanc. Elle est définie plus en détail et quantifiée dans les lois de programmation militaire.

En 2013, le Livre blanc réaffirme les fondements de la stratégie de défense et de sécurité nationale. La France entend préserver l'indépendance et la souveraineté de la nation, en se donnant les moyens de l'action et de l'influence, et contribuer à la sécurité internationale en inscrivant ses actions dans une légitimité nationale et internationale. Par ailleurs, un autre fondement corrélé à l'indépendance et à la souveraineté fait son apparition : l'autonomie stratégique. Il s'agit d'une « autonomie de décision et d'action de la France » reposant « sur la maîtrise nationale de capacités essentielles à sa défense et à sa sécurité ».

Le Livre blanc établit également les cinq priorités de la stratégie de défense et de sécurité nationale :

1. protéger le territoire national et les ressortissants français, et garantir la continuité des fonctions essentielles de la nation ;
2. garantir la sécurité de l'Europe et de l'espace nord-atlantique ;
3. stabiliser les approches de l'Europe avec les alliés ;
4. participer à la stabilité du Proche-Orient et du golfe Arabo-Persique ;
5. contribuer à la paix dans le monde.

Cette stratégie de défense et de sécurité nationale se conçoit dans le cadre de l'Alliance atlantique, dont la France est membre depuis 1949, et de l'engagement de la France dans l'Union européenne. L'Alliance atlantique remplit trois fonctions essentielles. D'abord, elle assure la défense collective de ses membres. Ensuite, elle est un instrument important du partenariat stratégique entre les deux rives de l'Atlantique. Enfin, elle constitue le cadre commun de l'action militaire dès lors que les Alliés veulent intervenir ensemble pour répondre à des risques et à des menaces partagées. La construction européenne en matière de défense et de sécurité est par ailleurs une priorité pour la France. En effet, elle partage avec ses partenaires européens la plupart des menaces et des risques auxquels elle est confrontée. Or, une réponse européenne apparaît comme plus efficace que la somme des réponses nationales. La France se tourne vers l'Union européenne avec la volonté d'y apporter sa connaissance des crises et ses propositions concernant les réponses à leur donner. Elle souhaite en retour bénéficier de celles de ses partenaires européens.

La Revue stratégique de 2017

En juin 2017, le président de la République confie à la ministre des Armées la responsabilité de conduire une revue stratégique de défense et de sécurité nationale. Cette revue est destinée à fixer le cadre stratégique de l'élaboration de la loi de programmation militaire 2019-2025.

La stratégie de défense de la France pour les années 2020 consiste d'abord à maintenir sur le long terme une dissuasion nucléaire et une autonomie stratégique forte. La revue stratégique insiste sur le fait que « la France doit conserver sa capacité à décider et à agir seule pour défendre ses intérêts » et précise que cette autonomie est à la fois opérationnelle, industrielle, technologique et diplomatique. L'autonomie opérationnelle implique que les armées françaises soient capables de faire face à toutes sortes de menaces dans le but de protéger le territoire national, de répondre à une crise dans le voisinage de la France, de conserver l'ascendant sur des adversaires non étatiques et d'assumer les responsabilités de la France dans une confrontation militaire avec des acteurs étatiques. Ces défis justifient le maintien d'un modèle d'armée complet et équilibré. Ce niveau d'ambition suppose une remontée en puissance des armées : la loi de programmation militaire 2019-2025 porte le budget de l'armée à 2 % du PIB à l'horizon 2025.

L'actualisation stratégique de 2021

En janvier 2021 est publiée l'actualisation stratégique, une mise à jour de l'analyse du contexte stratégique auquel la France est confrontée depuis 2017. Alors que certaines tendances déjà à l'œuvre se sont confirmées, plusieurs éléments de rupture sont intervenus³⁶. L'actualisation stratégique alerte notamment quant à l'extension progressive des champs de confrontation au cyber et à l'espace, dont la militarisation est désormais actée. En réponse, le ministère des Armées entend poursuivre la transformation de la stratégie de défense française engagée depuis 2017, ayant notamment conduit à la mise en place d'un commandement de la cyberdéfense (2017) et d'un commandement de l'espace (2019), ainsi qu'à la publication d'une [revue stratégique de cyberdéfense](#) (2019) et d'une [stratégie spatiale de défense](#) (2020).

36. Si dans l'ensemble, l'analyse du contexte stratégique et l'évaluation des risques demeurent sensiblement identiques, qu'il s'agisse des principales menaces (terrorisme, prolifération et retour de la compétition stratégique entre puissances) ou des priorités géographiques (Afrique, Moyen-Orient, zone Indo-Pacifique), la pandémie mondiale de Covid-19 et un certain nombre d'événements géopolitiques récents (sortie du Royaume-Uni de l'UE, tensions avec la Turquie en Méditerranée, conflit au Haut-Karabakh, entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, guerre en Ukraine, etc.) ont révélé de nouvelles vulnérabilités, obligeant le ministère des Armées à revoir certains points de sa stratégie.

Lutter contre les nouvelles menaces

Le conseil de sécurité et de défense nationale (CDSN) : au cœur de la politique de défense et de sécurité de la République

L'article 15 de la Constitution de 1958 prévoit la réunion de conseils et comités de défense présidés par le président de la République. À la suite du Livre blanc de 2008, tous les conseils qui traitent de défense, de sécurité intérieure et de crises extérieures fusionnent au sein du CDSN. Conçu à l'origine pour répondre à des menaces ponctuelles, il se réunit chaque semaine depuis l'attentat de Nice du 14 juillet 2016.

Le CDSN est toujours présidé par le président de la République, qui établit la liste des sujets abordés. En fonction de ceux-ci, le CDSN se réunit en formation plénière, en formation restreinte ou en formation spécialisée. Dans le premier cas, il rassemble le Premier ministre, les ministres des Armées, de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de l'Économie. Les compétences du CDSN sont énumérées par un décret du 24 décembre 2009. Le conseil définit les orientations en matière de programmation militaire, de dissuasion, de conduite des opérations extérieures (OPEX), de planification des réponses aux crises majeures, de renseignement, de sécurité énergétique et économique et de programmation de sécurité intérieure et de lutte contre le terrorisme.

Cette organisation au sommet de l'État rappelle que les armées sont au service des intérêts de la République française et subordonnées au pouvoir exécutif.

La lutte antiterroriste

Le terrorisme a donné lieu à une prolifération de définitions³⁷. Pour Daniel Dory, il « consiste en la réalisation (et/ou la menace) d'actes de violence de nature le plus souvent politique et appartenant au répertoire de la guerre visant à transmettre un message émotionnellement impactant à des audiences différentes des victimes immédiates³⁸. » Entre 2013 et 2019, l'islamisme devient la cause terroriste la plus meurtrière dans le monde³⁹. Les attentats perpétrés en France en 2012, 2015 et en 2016 ont conduit à une mobilisation sans précédent de l'État pour lutter contre cette menace.

Les quatre générations du terrorisme islamiste

De la fin du XIX^e siècle aux années 1980, le terrorisme a été principalement animé par des causes séculières : révolutionnaires, anarchistes et socialistes, nationalistes et séparatistes. L'année 1979 marque un premier tournant avec l'internationalisation de la cause islamiste, dans le prolongement d'événements qui précipitent cette évolution : l'intervention soviétique en Afghanistan, la révolution iranienne, le traité de paix israélo-égyptien et la prise d'otages de la Grande Mosquée de La Mecque par un groupe de fondamentalistes islamistes chiites, en novembre-décembre. Notamment en raison de l'activisme des Frères musulmans en Syrie, le déploiement du terrorisme islamiste est visible dès les années 1980-1983. Il gagne le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord dans les années 1990, souvent porté par des combattants formés dans le conflit afghan, comme les fondateurs du groupe Al-Qaïda. Les attentats du 11 septembre 2001 inscrivent une nouvelle rupture en consacrant la globalisation du terrorisme islamiste.

37. On trouve un état de la question et un échantillon de plus de deux-cent-cinquante définitions dans *The Routledge Hand book of Terrorism Research*, Alex P. Schmid, London-New York, 2013, p. 39-157.

38. Daniel DORY, « Le terrorisme comme objet géographique : un état des lieux », *Annales de géographie*, n° 728, 2019, p. 5-36.

39. Dominique REYNIÉ (dir.), *Les attentats islamistes dans le monde 1979-2019*, Fondation pour l'innovation politique, 2019.

Le spectacle planétaire de cet événement scelle le début d'une nouvelle ère dans la médiatisation du terrorisme.

Après la défaite d'Al-Qaïda, le terrorisme islamiste prend une forme réticulaire dont le point nodal est le califat de Daech entre 2014 et 2019. Pour Gilles Kepel, il correspond à ce que : « Gilles Deleuze appelait un rhizome révolutionnaire : la révolution est souterraine, vient d'en bas, elle s'appuie sur la base, non pas sur un parti hiérarchisé⁴⁰ ». Ce djihadisme de troisième génération, appuyé sur le territoire conquis par Daech au Moyen-Orient, recrute parmi les jeunes partisans du salafisme en Europe et vise la fracturation des sociétés par la multiplication des attentats. Le premier qui incarne le passage à une telle action en France est Mohammed Merah en 2012⁴¹. Le vecteur principal de sa diffusion a été les réseaux sociaux. À partir de 2015, la France est frappée à de nombreuses reprises par cette forme de terrorisme. Les attentats du 13 novembre 2015⁴² s'inscrivent dans la suite de ceux de janvier 2015 contre le journal satirique Charlie Hebdo et son équipe, une policière à Montrouge et l'épicerie Hyper Cacher de la porte de Vincennes⁴³. 2016 connaît également trois attaques meurtrières : l'assassinat d'un couple de policiers à Magnanville le 13 juin, l'attentat de Nice du 14 juillet⁴⁴ ainsi que l'assassinat du père Jacques Hamel à Saint-Étienne-du-Rouvray le 26 juillet.

À la suite de la perte de pouvoir de l'organisation islamiste Daech en 2019, un djihadisme de quatrième génération émerge. Théorisé par Gilles Kepel, qui le nomme le « djihadisme d'atmosphère⁴⁵ », il se caractérise par l'absence de donneurs d'ordre et de réseaux. Il est produit par des entrepreneurs de colère qui désignent des cibles. Alors qu'ils ne vont pas eux-mêmes appeler à tuer, des individus qui se sont déjà radicalisés en ce sens, sur Internet ou à travers des prédications particulièrement virulentes, décident de passer à l'action, sans appartenir à une organisation. Ainsi, cette forme de terrorisme se répand comme un virus qui circule dans l'air et ne connaît pas de frontières. La décapitation de l'enseignant Samuel Paty le 16 octobre 2020, l'égorgeage de trois fidèles le 29 octobre 2020 dans une église de Nice, l'assassinat de la fonctionnaire de police Stéphanie Monfermé le 23 avril 2021 à Rambouillet sont commis par des individus dont les parcours renvoient au djihadisme d'atmosphère. Lutter contre cette menace est un défi car il n'est pas possible de remonter une filière pour trouver des complices.

Un cadre juridique renforcé

La politique de lutte contre le terrorisme passe par un élargissement des voies pour agir. Depuis les exactions de Mohammed Merah, l'arsenal juridique a été renforcé. Le 21

40. Marion Messador et Valentine Truchard, « [Sortir du chaos, une conversation avec Gilles Kepel](#) », Le Grand Continent, 24 avril 2019.

41. Entre le 11 mars et le 19 mars 2012, il est l'auteur d'une série d'attentats à Toulouse et Montauban. Il tue sept personnes, dont trois militaires et trois enfants d'une école juive.

42. Les attentats du 13 novembre 2015 en France sont le fait de trois commandos qui coordonnent une série de fusillades et d'attaques-suicides à Paris et dans sa périphérie. Une première attaque a lieu aux abords du Stade de France à Saint-Denis. D'autres attaques sont lancées à Paris, dans plusieurs rues des 10^e et 11^e arrondissements, où trois individus mitraillent des terrasses de cafés et de restaurants. L'attaque la plus longue et la plus meurtrière a lieu dans la salle de spectacle du Bataclan. Le bilan de cette nuit s'élève à 130 morts et 413 blessés.

43. Les attentats de janvier 2015 en France se sont déroulés entre les 7 et 9 janvier 2015. Ils visent la rédaction du journal Charlie Hebdo, des policiers et des clients d'une supérette casher. Dix-sept personnes sont tuées.

44. Le 14 juillet 2016 à Nice, un camion fonce dans la foule rassemblée sur la promenade des Anglais. Lors de cet attentat, 86 personnes sont tuées et 400 blessées.

45. Gilles KEPEL, *Le prophète et la pandémie. Du Moyen-Orient au jihadisme d'atmosphère*, Gallimard, Paris, 2021.

décembre 2012 est adoptée une loi permettant de poursuivre les individus suspectés d'avoir commis des actes de terrorisme à l'étranger. Cette première disposition est par la suite complétée par une série de textes qui visent à rendre plus efficace la lutte contre le terrorisme. La loi du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire autorise l'utilisation de certains moyens techniques d'investigation par les services de renseignement⁴⁶. Celle du 13 novembre 2014 renforce la main de la justice dans la répression des actes de terrorisme : elle élargit la liste d'infractions poursuivies, crée un délit d'entreprise terroriste individuelle et permet le blocage des sites Internet faisant l'apologie du terrorisme. Les deux lois du 24 juillet 2015 et du 30 novembre 2015 assoient le fondement juridique des activités des services de renseignement, tant en matière de police administrative que de recueil du renseignement provenant de l'étranger.

L'année 2015 est marquée par le déclenchement de l'état d'urgence⁴⁷ consécutif aux attentats de novembre. Déclaré le 14 novembre 2015, l'état d'urgence est entériné et prolongé par la loi du 20 novembre 2015. Le texte modifie et élargit le dispositif d'assignation à résidence, autorise les perquisitions judiciaires dans tous les lieux et rend également possible la dissolution des associations qui participent à des actes qui portent atteinte à l'ordre public.

Après plusieurs prorogations successives, l'état d'urgence est levé le 1^{er} novembre 2017. Néanmoins, la loi du 30 octobre 2017 prépare la sortie de ce régime d'exception afin de ne pas laisser les autorités administratives démunies face à la menace terroriste. C'est pourquoi elle intègre dans le droit des dispositions jusque-là réservées à l'état d'urgence : les périmètres de protection (article 1^{er}), la fermeture administrative des lieux de culte (article 2), les mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance (article 3) et les visites domiciliaires (article 4). Ce dispositif a été pérennisé et renforcé par la [loi du 30 juillet 2021 relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement](#).

Une lutte menée par différents services

La police, la gendarmerie, les services de renseignements, la justice, l'armée et le gouvernement se coordonnent afin d'agir efficacement en amont des attentats pour tenter de les déjouer, pendant et après pour démanteler les filières et juger les terroristes. Des services de l'État, du ministère de l'Intérieur, de la gendarmerie ou du ministère des Armées tiennent un rôle déterminant dans cette lutte.

En dehors des frontières, la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) est en première ligne. Elle infiltre les réseaux terroristes et mène les écoutes à l'étranger pour localiser les camps d'entraînement, pour repérer les Français qui pourraient piloter des attentats sur le territoire, pour identifier les individus derrière les réseaux. Pour anticiper les attentats, la DGSE est aussi chargée de coopérer avec les services de renseignement étrangers.

46. Il s'agit des services de renseignement dits du premier cercle : direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), direction générale de la sécurité intérieure (DGSi), direction du renseignement militaire (DRM), direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD), direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) et agence de traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins (Tracfin).

47. Prévu par la loi n° 55-385 du 3 avril 1955, l'état d'urgence est une mesure exceptionnelle pouvant être décidée par le conseil des ministres, soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, soit en cas de calamité publique (catastrophe naturelle d'une ampleur exceptionnelle). Il permet de renforcer les pouvoirs des autorités civiles et de restreindre certaines libertés publiques ou individuelles pour des personnes soupçonnées d'être une menace pour la sécurité publique. La durée initiale de l'état d'urgence est de douze jours. Sa prolongation doit être autorisée par le Parlement par le vote d'une loi. L'état d'urgence peut être déclaré sur tout ou partie du territoire.

À l'intérieur des frontières, la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) joue le rôle le plus important. Elle surveille les individus dangereux et les groupes terroristes, elle collabore également avec les autres services de renseignement et veille sur les réseaux sociaux. Au niveau plus local, la DGSI peut compter sur les renseignements territoriaux. Ces derniers sont beaucoup plus sur le terrain. Ils essaient également de repérer les individus à risque. Au niveau local, la gendarmerie bénéficie également de son propre service de renseignement, la sous-direction de l'anticipation opérationnelle (SDAO). Toutefois, des gendarmes sont aussi intégrés aux renseignements territoriaux. Au sein des prisons, le bureau central du renseignement pénitentiaire (BCRP) dispose également de personnels dans tous les établissements qui reçoivent des détenus radicalisés ou arrêtés pour terrorisme. Deux autres services dépendent du ministère de l'Économie et des Finances : la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) et Tracfin, cellule chargée de lutter contre la fraude fiscale, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le ministère des Armées dispose d'une direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) qui veille au risque de radicalisation dans les unités militaires en France et qui doit anticiper les attaques potentielles visant des sites de l'armée. La direction du renseignement militaire (DRM) enfin est très présente au Sahel et en Irak : elle travaille sur le terrain pour repérer et détruire les groupes terroristes combattants.

Tous ces services alimentent le répertoire des personnes qui font l'objet d'une fiche « S »⁴⁸. Celle-ci concerne des personnes que la France ou un autre pays européen soupçonne de visées terroristes ou d'atteinte à la sûreté de l'État, sans pour autant qu'elles aient commis de délit ou de crime. Par ailleurs, il existe le fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) créé en mars 2015. Il recense les personnes identifiées comme étant des radicaux religieux susceptibles de nuire à la sécurité de l'État. Les personnes y figurant sont inscrites par les préfetures, les particuliers via le centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR)⁴⁹, la police ou la gendarmerie.

Un territoire national protégé

Mis en place en 1995, le plan Vigipirate est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Relevant du Premier ministre, il associe tous les ministères et tous les acteurs nationaux (État, collectivités territoriales, opérateurs publics et privés ainsi que les citoyens) à une démarche de vigilance, de prévention et de protection. Il poursuit deux objectifs :

1. développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société afin de prévenir le plus en amont possible toute menace d'action terroriste ;
2. assurer en permanence une protection adaptée des citoyens et des intérêts de la France contre le terrorisme. Les attaques terroristes de 2015 et 2016 et les dispositions législatives adoptées en 2016 ont conduit à une révision du plan Vigipirate pour l'adapter à une menace particulièrement élevée.

48. Il s'agit d'une fiche signalétique du fichier des personnes recherchées. La lettre « S » est l'abréviation de « sûreté de l'État ». Les fiches « S » sont émises essentiellement par la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). Elles sont subdivisées en divers niveaux matérialisés par des numéros, qui vont de « S1 » à « S16 ». Ces niveaux correspondent aux actions à entreprendre pour le membre des forces de l'ordre qui contrôle cette personne.

49. Le CNAPR est mis en place en 2014. Géré par l'UCLAT (unité de coordination de la lutte contre le terrorisme), il peut être contacté via un formulaire en ligne ou joint gratuitement par tout particulier, tout professionnel qui craint qu'une personne de sa connaissance soit radicalisée.

En complément du plan Vigipirate, l'opération Sentinelle vient renforcer la sécurité sur le territoire national. Décidée par le président de la République François Hollande au lendemain des attentats de janvier 2015 et renforcée après les attaques du 13 novembre 2015, cette opération vise à protéger environ 830 points sensibles du territoire au moyen de patrouilles militaires mobiles. Le dispositif opérationnel permanent est composé de 7000 soldats et d'une réserve stratégique dont les effectifs s'élevaient à 3000.

Focus : le citoyen au centre du nouveau dispositif Vigipirate contre le terrorisme



SIGNALEMENT DE SITUATIONS SUSPECTES

Recommandations à l'usage du grand public

Chacun a un rôle à jouer dans la prévention d'un passage à l'acte violent. En signalant un comportement dangereux, vous pouvez éviter qu'un acte criminel soit commis.

1 Pourquoi signaler une situation suspecte ?

En étant attentif à son environnement quotidien, **chacun peut remarquer et signaler des faits, objets ou comportements pouvant indiquer un possible passage à l'acte.**

L'expérience a montré que de simples indices repérés par un passant ou par un voisin pouvaient permettre de prévenir une attaque terroriste.

La préparation d'un attentat peut être simple ou complexe :

- ⊙ **attentat simple** : l'individu pourra être détecté juste avant son passage à l'acte ;
- ⊙ **attentat complexe** : des indices de sa préparation et des moyens humains et matériels pourront être repérés.

L'attention de tout un chacun, portée à des détails simples, sauve des vies.

2 Comment détecter une situation suspecte ?

Des incohérences apparaissent et vous pouvez les détecter. **Faites appel à votre bon sens et à votre intuition.** Vous devez savoir vous étonner de ces incohérences et vous demander si cela ne mérite pas un signalement. Il faut apprendre à être un observateur attentif de son environnement.

Un individu sur le point de commettre un attentat manifestera un comportement pouvant trancher avec son environnement : signes de peur, d'anxiété ou de dissimulation. Plusieurs individus peuvent également se préparer ensemble à passer à l'acte et avoir un comportement coordonné.

3 Comment réagir et signaler ?

Si vous êtes témoin d'un comportement suspect, **restez discret. Observez et mémorisez des éléments objectifs** qui pourraient être transmis à la police ou à la gendarmerie nationale (plaque d'immatriculation, modèle de véhicule, description précise des individus, direction de fuite, etc.).

Pour que votre signalement puisse être utile aux forces de sécurité intérieure, les éléments objectifs que vous pourrez donner sont absolument essentiels.

Appelez les forces de sécurité intérieure au 17, 112 ou 114 (pour les personnes ayant des difficultés à entendre et à parler).



La préparation d'un acte terroriste laisse un ensemble d'indices qui, telles les pièces d'un puzzle, peuvent être assemblés par les forces de sécurité pour déjouer un projet d'attentat.

INCOHÉRENCE → ÉTONNEMENT → SIGNALEMENT

« [Signalement de situations suspectes, recommandations à l'usage du public](#) »,
Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, 2017.

Piste de mise en œuvre pédagogique

Faire une recherche documentaire en s'appuyant sur la question suivante : « Comment le citoyen peut-il agir pour lutter contre le terrorisme ? ».

Dans un premier temps, les élèves prennent connaissance des recommandations faites dans le cadre du plan Vigipirate. Au CDI, ils cherchent dans un dossier de presse des exemples concrets d'actes citoyens illustrant ces recommandations. Cette recherche peut ainsi déboucher sur une réflexion sur l'importance de ces engagements citoyens et leur sens, pour montrer que la sécurité collective est l'affaire de tous.

La protection du territoire national met en tension les libertés individuelles et les actions de contrôle, de surveillance et de répression exercées par les autorités judiciaires, policières et militaires. Ainsi, pendant l'état d'urgence, de novembre 2015 à octobre 2017, l'exercice de la liberté de manifester a été limité. Par ailleurs, la fiche « S » a suscité une vive polémique au sein de l'opinion publique. Exigeant la fermeté face aux attentats, une partie de la classe politique a réclamé l'enfermement administratif ou l'expulsion des individus fichés « S ». Le Conseil d'État, sollicité à ce sujet, a rappelé à bon droit dans un avis du 17 décembre 2015, et selon les articles 7 et 9 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, qu'un individu ne peut être détenu que dans des cas prévus par la loi et que l'arrestation d'un individu avant son jugement ne doit pas être disproportionnée.

Focus : garantir les droits de l'homme et du citoyen en temps de crise

Art. 12. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789.

Piste de mise en œuvre pédagogique

Organiser un débat autour de la question suivante : « Que peut faire la force publique pour garantir les droits de l'homme et du citoyen ? »

Il peut être intéressant de choisir un exemple de situation comme l'organisation d'une manifestation et de demander à des élèves d'incarner différents points de vue : forces de l'ordre, dirigeants politiques de différents partis, organisateurs de la manifestation, riverains... La réflexion et la confrontation des points de vue reposent sur la vision de chacun des deux enjeux fondamentaux que sont la liberté d'expression et de manifestation d'une part, et la sécurité de chacun d'autre part. Les débats amènent à saisir la complexité des enjeux liés à la tension entre différents droits fondamentaux et la nécessité de faire des choix.

Cyberattaques, cybersécurité, cyberdéfense

Cybermenaces et cyberattaques

L'espace numérique est devenu un lieu de confrontation. Les actions offensives à l'encontre des systèmes informatiques de l'État, des infrastructures critiques ou des grandes entreprises sont quotidiennes et ne cessent de croître dans leurs formes et leur intensité. D'origine étatique ou non, à visée universelle ou non, émanant d'organisations ou de simples individus, la principale caractéristique de la menace cyber est son caractère polymorphe. Elle peut s'en prendre à un pays tout entier dans

le but de lui nuire gravement, comme elle peut causer tort aux simples utilisateurs de façon indistincte et avec une nocivité limitée. Les attaquants informatiques poursuivent quatre types d'objectifs non exclusifs les uns des autres : l'espionnage, les trafics illicites, la déstabilisation et le sabotage.

En 2020, [l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information \(ANSSI\)](#) indique que le nombre d'attaques qu'elle a eu à gérer a quadruplé par rapport à l'année précédente⁵⁰, en passant de cinquante à deux-cents. À partir de 2020, les hôpitaux sont la cible de nombreuses cyberattaques. Par exemple, ceux de Dax et de Villefranche-sur-Saône sont victimes en février 2021 du rançongiciel Ryuk⁵¹, un logiciel malveillant qui paralyse le système informatique local. Les malfaiteurs exigent le paiement d'une rançon pour en libérer l'accès et les données. Ce groupe a créé une plateforme pour automatiser les attaques et a extorqué de cette manière 150 millions de dollars depuis sa création en 2018.

La mise en place d'une stratégie de cyberdéfense

L'ANSSI définit la cyberdéfense comme l'ensemble des mesures techniques et non techniques permettant à un État de défendre, dans le cyberspace, les systèmes d'information jugés essentiels pour garantir la souveraineté nationale et la sécurité des citoyens. La cybersécurité est l'état recherché pour un système d'information permettant de résister à des événements issus du cyberspace susceptibles de compromettre la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité des données stockées, traitées ou transmises et des services connexes.

La *Revue stratégique de la cyberdéfense* publiée en mars 2018 marque le début d'une stratégie dans ce domaine fondée sur le durcissement de la protection des systèmes informatiques de l'État et des organismes d'importance vitale ainsi que le renforcement de la sécurité numérique pour les citoyens, les institutions et l'ensemble des acteurs qui participent du dynamisme économique, industriel, social et culturel de notre pays.

L'organisation de la cyberdéfense

La cyberdéfense de la France repose sur un modèle d'organisation et de gouvernance qui sépare les missions et les moyens dédiés à la cyberprotection de ceux dont l'objectif est le renseignement et les actions offensives. La stratégie défensive (lutte informatique défensive, LID) et offensive (lutte informatique active, LIA) s'appuie sur de nombreux acteurs.

La LID est la prérogative du Premier ministre via le comité de pilotage de la cybersécurité (CPC) dirigé par l'ANSSI, autorité nationale de défense des systèmes d'information. Cette dernière a à sa charge l'organisation de la réponse et le pilotage des opérations en cas d'attaque informatique majeure contre la nation.

La LIA, c'est-à-dire la stratégie offensive, est la prérogative de l'Élysée via le conseil de défense et de sécurité nationale (CDSN) qui est en charge de produire les orientations et directives dans le domaine cyber. C'est le comité de direction de la cyberdéfense (CDC) qui les met en œuvre en allouant aux services étatiques les moyens nécessaires.

50. 3^e édition du rapport franco-allemand [Common Situational Picture](#), publié par l'ANSSI et son homologue allemand, le *Bundesamt für Sicherheit in der Informationstechnik* (BSI), 2020.

51. [Le rançongiciel Ryuk, rapport de l'Agence nationale de sécurité et des systèmes d'information](#), 21 février 2021.

La direction générale de l'armement-maîtrise de l'information (DGA-MII) est en charge de concevoir des armes cybernétiques au profit du ministère des Armées, que ce soit pour les services de renseignement ou pour les forces du COMCYBER. Créé en 2017, le commandement des forces de cyberdéfense des armées françaises (COMCYBER) assure la protection des systèmes d'information placés sous la responsabilité du chef d'état-major des armées. Il assure également la conduite de la défense des systèmes d'information du ministère des Armées. La loi de programmation militaire 2019-2025 prévoit un investissement de 1,6 milliard d'euros d'investissement dans la cyberdéfense et la constitution d'une armée de 4000 cybercombattants.

Focus : cybermalveillance.gouv.fr, une plateforme pour prévenir les risques numériques

Créé en 2017, ce dispositif est la réponse apportée par l'État pour informer et accompagner les victimes de cybermalveillance face à une cybercriminalité en forte croissance avec la démocratisation des usages numériques. La plateforme cybermalveillance.gouv.fr est pilotée et animée par un groupement d'intérêt public (GIP), le GIP Acyma, qui regroupe plus d'une cinquantaine d'acteurs publics (ministères, secrétariats d'État, agences gouvernementales...) et d'acteurs privés (associations de consommateurs ou d'aide aux victimes, organisation et syndicats professionnels, opérateurs, éditeurs, assureurs, banques...) engagés ensemble dans la lutte contre la cybermalveillance. Les services offerts par la plateforme s'adressent à toutes les catégories de publics (particuliers, associations, collectivités, administrations, entreprises) et plus spécifiquement aux moins aguerris d'entre eux qui sont souvent les plus susceptibles d'être victimes de la cybercriminalité ou d'avoir le plus de difficultés à faire face à une cyberattaque.

Extrait du [Guide cybersécurité à destination des dirigeants des TPE, PME et ETI](#) publié par [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr) et Bpifrance, 20 mai 2021.

Piste de mise en œuvre pédagogique

Enquêter, durant une période de formation en milieu professionnel, sur les mesures de prévention prises par l'entreprise d'accueil pour limiter les risques numériques. Cette enquête sera mise en relation avec la certification [PIX](#) et le domaine 5 du cadre de référence européen DigComp, « Protection et sécurité ».

Défense et sécurité à l'échelle de l'Europe

L'adhésion de 21 États membres de l'Union européenne à l'Alliance atlantique questionne l'utilité d'une défense européenne autonome. Mais depuis la fin de la guerre froide, l'Europe communautaire, élargie par l'intégration de la plupart des anciennes démocraties populaires de l'Est, doit s'adapter à une nouvelle donne géopolitique : les États-Unis s'éloignent progressivement d'elle, la Russie fait pression sur ses marges orientales, ses relations avec la Turquie se dégradent et elle doit faire face à une crise migratoire qui explose en 2015 en plein contexte des attentats djihadistes. La construction d'une politique de défense de l'Union européenne redevient de ce fait un enjeu majeur, encore renforcé par l'invasion russe de l'Ukraine en février 2022. La politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et les nouvelles avancées depuis les années 2010 vont dans ce sens. Pourtant, la grande majorité des États de l'UE s'impliquent peu et considèrent que c'est dans l'aire euro-atlantique, avec les États-Unis dans le rôle de superpuissance, que la défense collective de l'Europe s'organise. Dans ces conditions, l'Europe a-t-elle les moyens d'assurer une défense et une sécurité communes autonomes ?

Une construction post-guerre froide

La prévalence du système atlantiste pendant la guerre froide

L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou Alliance atlantique est une organisation politique et militaire de trente pays d'Amérique du Nord et d'Europe créée en 1949. Parmi ces États, vingt-et-un sont également membres de l'Union européenne et depuis 1952, l'alliance compte la Turquie. Régie par le traité de l'Atlantique Nord, signé à Washington le 4 avril 1949, sa mission essentielle est la défense collective. L'article 5 du traité implique qu'une attaque contre l'un ou plusieurs de ses membres est considérée comme une attaque dirigée contre tous.

La création de l'Alliance s'inscrit dans un projet s'articulant autour de trois objectifs :

- endiguer l'expansionnisme soviétique ;
- empêcher le retour du militarisme nationaliste en Europe grâce à une présence forte de l'Amérique du Nord sur le continent ;
- encourager l'intégration politique européenne. L'Alliance atlantique a été, de 1949 à 1989, la pièce centrale de la sécurité en Europe.

L'Europe dans le nouvel ordre mondial

La nouvelle Europe

La fin de la guerre froide est marquée par un nouveau morcèlement politique de l'Europe, conséquence d'une résurgence des nationalismes en Europe de l'Est et dans les Balkans. Alors que l'éclatement de l'ex-Yougoslavie donne naissance à sept nouveaux États, la Tchécoslovaquie se divise en deux⁵² à la suite d'un référendum. Entre 1990 et 2009, quinze nouveaux États sont créés. La disparition des démocraties populaires et des instruments d'encadrement des pays d'Europe de l'Est permet des rapprochements. « L'ère de la confrontation et de la division en Europe est révolue », proclament les chefs d'État européens dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe en novembre 1990⁵³. Les changements sont marqués par l'élargissement du Conseil de l'Europe, fondé en 1949 pour défendre le modèle démocratique européen⁵⁴. Entre 1989 et 2002, il accueille vingt-trois nouveaux États. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), lancée à Helsinki en 1975, devient une organisation permanente, qui prend le nom d'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 1995⁵⁵. Elle regroupe les États-Unis, le Canada, tous les États européens et les cinq républiques d'Asie centrale de l'ex-URSS au moment de sa création. Prenant acte d'une volonté commune de régler les différends par des moyens pacifiques et de l'interdépendance croissante des pays membres, elle affirme sa volonté d'accroître la stabilité et de bâtir une Europe unie.

52. République tchèque et Slovaquie.

53. Charte rédigée à l'occasion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) à Paris en novembre 1990.

54. Le [Conseil de l'Europe](#) est une organisation intergouvernementale regroupant aujourd'hui 46 États (Russie exclue en 2022) États membres dont les vingt-sept États de l'Union européenne. Siégeant à Strasbourg, il est une organisation distincte de l'Union européenne. Il a été créé par le traité de Londres du 5 mai 1949, signé par dix États (Belgique, Danemark, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède). Le Conseil de l'Europe apparaît comme la principale organisation de défense de la démocratie libérale et du pluralisme politique. Ainsi, ses objectifs principaux sont : 1) défendre les droits de l'homme et la prééminence du droit ; 2) rechercher des solutions aux problèmes de société ; 3) développer la stabilité démocratique en Europe ; 4) favoriser la prise de conscience et la mise en valeur de l'identité culturelle de l'Europe et de sa diversité.

55. [L'OSCE](#) compte cinquante-sept États participants en Amérique du Nord, en Asie et en Europe. Elle est la plus grande organisation de sécurité régionale du monde. Il s'agit d'un espace de dialogue qui couvre un vaste éventail de questions de sécurité, ainsi qu'une plateforme d'actions communes visant à améliorer les conditions de vie des individus et des communautés. L'OSCE œuvre en faveur de la paix, de la démocratie et de la stabilité pour plus d'un milliard de personnes.

Alors que l'Union européenne s'élargit à l'Est, l'OTAN propose en 1994 aux anciens membres du pacte de Varsovie un « partenariat pour la paix » et intègre la plupart d'entre eux en 1999⁵⁶ et 2004⁵⁷. À la suite des révolutions de Géorgie (révolution des Roses, 2003) et d'Ukraine (révolution orange, novembre 2004-janvier 2005), ces anciennes républiques soviétiques, ainsi que la Moldavie, manifestent leur volonté d'adhérer à l'Alliance atlantique, mais leur candidature est refusée au sommet de Bucarest de 2008, alors que la Croatie et l'Albanie sont invitées à la rejoindre en 2009.

Le retrait progressif des États-Unis

Depuis la chute de l'URSS, les États-Unis s'éloignent progressivement de l'Europe. Leur regard se déplace vers l'Asie. Premièrement, d'un point de vue économique, Washington perçoit l'Europe comme un acteur secondaire puisque l'économie mondiale s'est déplacée vers l'Asie orientale. D'ailleurs, c'est pour cette raison que les États-Unis négocient en priorité un partenariat transpacifique avec onze pays de la zone Pacifique⁵⁸ et qu'ils mènent une guerre commerciale frontale contre la Chine⁵⁹. L'Europe demeure pourtant la première puissance commerciale du monde et le premier partenaire des États-Unis. Mais la balance commerciale entre les deux zones est favorable à l'Europe. Secondement, au niveau stratégique, la Chine supplante progressivement la Russie comme grand rival. Une rivalité d'autant plus forte que la Chine est située au cœur de l'Asie à forte croissance économique et qu'elle considère celle-ci comme sa zone naturelle d'influence. En outre, elle est plus proche géographiquement du Moyen-Orient, du Proche-Orient, de toute l'Afrique de l'Est que ne le sont les États-Unis.

Le président Barack Obama opère un véritable tournant en 2011 avec la formule dite du pivot asiatique⁶⁰ : le centre de gravité de la diplomatie américaine bascule vers la zone Asie-Pacifique afin de limiter la montée en puissance de l'influence chinoise sur les plans économique et militaire. L'Europe n'est plus prioritaire et l'éloignement progressif des États-Unis est entériné. Cette politique est poursuivie sous les présidences Trump puis Biden. Cependant, l'agression russe contre l'Ukraine et la guerre qui dure depuis février 2022 amènent les États-Unis à réinvestir le champ européen, notamment dans le cadre de l'Alliance atlantique, le président Biden étant partisan d'une ligne intransigeante avec la Russie.

La réémergence de la Russie aux marges orientales de l'Europe

Des années 1990 jusqu'à la fin des années 2000, la Russie accorde peu d'attention aux États d'Europe centrale et orientale. Elle ne fait aucun effort pour peser de manière déterminante dans les débats sur la question de l'adhésion de ces États à l'OTAN en 1999. De la même façon, le Kremlin ne semble pas considérer la vague d'élargissement

56. La Hongrie, la République tchèque et la Pologne.

57. L'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Bulgarie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie.

58. L'accord de partenariat transpacifique est un traité multilatéral de libre-échange signé le 4 février 2016 qui vise à intégrer les économies des régions Asie-Pacifique et Amérique. Le 23 janvier 2017, le président Donald Trump signe un décret qui désengage les États-Unis de l'accord. Actuellement, l'accord est en vigueur pour les sept pays qui l'ont ratifié : l'Australie, le Canada, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, Singapour et le Viêt Nam.

59. Les quatre ans de présidence Trump ont débouché sur une guerre commerciale sans fin, une rivalité technologique croissante, des accusations d'espionnage, et le renforcement du soutien militaire américain à Taiwan. Néanmoins, sa posture de fermeté vis-à-vis de Pékin ne semble pas remise en cause. La Chine est aujourd'hui largement perçue comme une menace pour les intérêts américains aussi bien chez les démocrates et les républicains. Joe Biden lui-même parle de compétition pour le futur contre la Chine, et souhaite construire un front uni avec les alliés des États-Unis, tout en maintenant le dialogue ouvert avec Pékin. Le président américain veut notamment se montrer intransigent sur la question des droits humains, bafoués par la Chine, notamment à Hong Kong et dans la province du Xinjiang.

60. La stratégie du pivot asiatique a été lancée sous la présidence de Barak Obama et mise en forme par Hillary Clinton, alors secrétaire d'État, dans un [article fondateur publié en 2011 dans la revue *Foreign Policy*](#) (en anglais).

de 2004 comme une menace pour la sécurité de la Russie. Par ailleurs, l'entrée de ces États en 2004⁶¹ et en 2007⁶² dans l'Union européenne n'entraîne aucune manifestation d'opposition de la part de la Russie.

À partir de 2008, cette neutralité cède la place à une opposition à l'encontre de tout nouvel élargissement de l'Alliance atlantique. Invité au sommet de l'OTAN à Bucarest en avril 2008, le président Vladimir Poutine parvient ainsi à bloquer l'ouverture du plan d'action pour l'adhésion de la Géorgie et de l'Ukraine. Cette victoire politique est renforcée par la guerre éclair conduite par les Russes contre la Géorgie en août 2008.

La crise ukrainienne⁶³, au début de l'année 2014, entraîne une rupture des relations de la Russie avec l'OTAN et l'Union européenne. En effet, la révolution de Maïdan en Ukraine est, selon le Kremlin, orchestrée par l'Occident et les sanctions décidées par Bruxelles à l'égard de la Russie changent la donne. Désormais, l'Union européenne est considérée comme un adversaire de premier plan. L'OTAN représente également un danger aux yeux du Kremlin. D'ailleurs, la nouvelle stratégie de sécurité nationale de la Fédération de Russie adoptée en 2015 s'en prend aux États-Unis et à leurs alliés qui auraient mis en œuvre l'endiguement de la Russie. Ce texte détaille les menaces que représente l'OTAN aux yeux des dirigeants russes⁶⁴. Cette stratégie s'est concrétisée en 2022 par l'attaque et la guerre menées contre l'Ukraine.

Dans ce contexte, les pays d'Europe centrale et orientale, membres de l'OTAN et de l'Union européenne, deviennent une nouvelle zone de front où la Russie voit de multiples menaces. Pour les prévenir, elle combine divers moyens de pression comme la propagande, l'espionnage, la corruption et l'approvisionnement énergétique. Elle a également recours à des moyens militaires.

Ainsi, la Russie multiplie depuis 2014, dans la mer Baltique et aux frontières des pays baltes, des manœuvres militaires qui engendrent des incidents avec les forces de l'OTAN. En mer Noire, la Russie a renforcé sa position grâce aux infrastructures militaires positionnées en Crimée. De plus, six sous-marins supplémentaires renforcent sa flotte en mer Noire.

L'Europe et la Turquie

Les relations entre l'Europe et la Turquie sont de plus en plus difficiles. Premièrement, avec le durcissement, ces dernières années, du régime de Recep Tayyip Erdoğan au pouvoir depuis 2004, la perspective d'une adhésion turque à l'Union européenne

61. La Pologne, la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie, la Slovénie, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie.

62. La Roumanie et la Bulgarie.

63. Le 21 novembre 2013, le gouvernement ukrainien annonce qu'il ne signera pas l'accord d'association avec l'Union européenne. Ce refus entraîne des manifestations pro-européennes du mouvement Maïdan, qui regroupent 300 000 personnes à Kiev. Le 22 février 2014, le président Viktor Ianoukovitch est destitué par le parlement ukrainien et prend la fuite. La Russie considère que le nouveau gouvernement ukrainien est illégitime. En mars, la Crimée déclare son rattachement à la Russie après la tenue d'un référendum dont la validité est questionnée par les Occidentaux. Dans le même temps, les hostilités sont lancées entre séparatistes pro-russes et l'armée ukrainienne dans l'est du pays. Débute alors une guerre civile localisée que l'on nomme la guerre du Donbass. Les Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk s'auto-proclament indépendantes. L'Occident dénonce la présence de combattants pro-russes armés par la Russie. C'est pourquoi les gouvernements occidentaux décident d'instaurer des sanctions économiques à l'encontre de la Russie en plus de l'exclure du G8.

64. Article 15 : « L'accroissement du potentiel militaire de l'OTAN, l'exercice par cette organisation de fonctions globales en violation des normes du droit international, l'intensification des activités militaires des États membres, la poursuite de l'expansion de l'Alliance et le déploiement de ses infrastructures militaires toujours plus près des frontières de la Russie créent une menace pour la sécurité nationale ».

est devenue très incertaine⁶⁵. En effet, le blocage des négociations par la France et l'Allemagne en 2007, l'aggravation du conflit avec les Kurdes depuis le début des années 2010 et la répression des manifestations de la place Taksim en 2013 entraînent un refroidissement des relations entre la Turquie et l'Union européenne. La dynamique s'est encore accélérée ces cinq dernières années. À cause des purges et des emprisonnements arbitraires à la suite d'une tentative de coup d'État en juillet 2016, de l'extension des pouvoirs de Recep Tayyip Erdoğan, des insultes proférées à l'égard des autorités allemandes, néerlandaises ou encore françaises, des interventions militaires en Syrie et de l'instrumentalisation politique des flux migratoires, le pays s'est encore un peu plus éloigné de ses partenaires européens. Toutefois, la visite de Charles Michel et Ursula von der Leyen, présidents du Conseil européen et de la Commission, en avril 2021, intervient dans un contexte de reprise du dialogue entre Bruxelles et Ankara.

Par ailleurs, la politique du président turc conduite en 2020 en Méditerranée orientale provoque une crise avec les pays du sud de l'Union européenne. La Grèce et la Turquie se disputent des zones économiques exclusives en Méditerranée orientale, sur fond d'exploitation d'hydrocarbures. Or, la Turquie lance des missions de prospection dans des zones revendiquées par Athènes, suscitant de vives tensions diplomatiques. Déjà en désaccord avec Ankara sur le dossier libyen, Paris soutient la Grèce dans son bras de fer, avec l'envoi de forces militaires dans la zone. La France cherche également à faire condamner l'attitude turque par ses partenaires de l'Otan, sans grand succès. Les pays méditerranéens de l'UE brandissent en revanche la menace de sanctions supplémentaires. En même temps, chaque partie concernée lance des exercices militaires en Méditerranée orientale.

La crise migratoire

2015 correspond au pic de la crise migratoire à laquelle l'Union européenne doit faire face à cause de l'intensification du conflit en Syrie. De plus en plus de réfugiés fuyant ce pays en guerre tentent de rejoindre l'Europe en passant par la Turquie. Très vite dépassée, la Grèce ne peut contenir le flux de réfugiés qui se lancent sur les routes terrestres pour rejoindre d'autres pays de l'UE. La crise migratoire a été qualifiée ainsi face à l'incapacité de l'UE à répondre de manière coordonnée à cette situation.

En septembre 2015, la Commission européenne fait voter par les États à la majorité qualifiée un système de relocalisation des migrants dans chaque pays de l'UE en fonction d'une clé de répartition prenant en compte à la fois la situation économique et la démographie, afin de soulager les pays du sud de l'Europe, les plus directement concernés. Mais certains États, notamment la Hongrie, refusent de mettre en œuvre cette décision, qui est *de facto* abandonnée un an après.

Depuis 2015, l'UE a mis en œuvre des mesures visant à mieux contrôler les frontières extérieures et les flux migratoires notamment grâce à la coopération avec la Turquie et le partenariat avec le Maroc. Depuis le début de la guerre civile en Syrie en 2011, près de 3,6 millions de réfugiés sont entrés en Turquie. À l'heure actuelle, le pays abrite toujours la plus grande communauté de réfugiés au monde. En mars 2016, l'UE et la Turquie ont conclu un accord pour remédier à la crise migratoire, qui a conduit à une diminution significative du nombre de migrants arrivant illégalement en Europe. En vertu de cet accord, les migrants en situation irrégulière passant de la Turquie vers les

65. La Turquie est candidate depuis 1987 pour adhérer à la CEE, puis à l'Union européenne, avec un statut officiellement reconnu par les Européens en 1999. Mais dès l'origine, la perspective de son entrée dans l'Union européenne suscite de vifs débats liés à la taille et à la position géographique du pays sur le continent asiatique, au poids de la religion musulmane dans sa société, à sa position sur la question chypriote et au non-respect des droits de l'homme par le gouvernement turc.

îles grecques sont renvoyés en Turquie. En échange, le pays a reçu une aide de l'UE d'environ 6 milliards d'euros. En décembre 2019, la Commission européenne adopte de nouveaux programmes de coopération à hauteur de 389 millions d'euros en appui au Royaume du Maroc. Plus de 100 millions d'euros sont consacrés à la gestion des frontières et à la lutte contre le trafic d'êtres humains. Le programme a pour but d'aider le Maroc à poursuivre la modernisation de ses moyens, y compris par le recours à de nouvelles technologies et par l'échange de bonnes pratiques avec les agences de l'UE, Frontex et Europol. Grâce à la coopération avec la Turquie et le Maroc, le nombre d'arrivées irrégulières par les routes de Méditerranée orientale⁶⁶, centrale⁶⁷ et occidentale⁶⁸ dans l'UE a été réduit de plus de 90 %, passant de plus d'un million en 2015 à moins de 150 000 en 2021⁶⁹. Cependant, ces coopérations sont aussi pour ces deux pays un moyen de pression. Dans un discours prononcé le 28 février 2020, le président turc Recep Tayyip Erdoğan menace d'ouvrir à nouveau la frontière avec la Grèce, arguant que l'UE n'a pas tenu ses promesses. À la suite de cette décision, la Grèce déclare l'état d'urgence et les dirigeants de l'UE acceptent de lui accorder 700 millions d'euros d'aide financière et prévoient une augmentation substantielle des fonds pour la migration et la gestion des frontières dans le budget de l'UE pour 2021-2027. De même, le 17 mai 2021, plus de 8000 migrants venus du Maroc ont réussi à franchir à la nage la frontière qui sépare le Maroc de l'enclave espagnole de Ceuta. Or, il s'avère que les autorités marocaines ont laissé faire afin de peser sur la question du Sahara occidental qu'elles considèrent comme partie intégrante de leur territoire.

État de la politique et des forces géostratégiques européennes

L'autonomie stratégique est un des objectifs politiques de l'Union européenne. Elle s'inscrit depuis 2016 dans la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE. Elle correspond à la capacité de l'UE à défendre l'Europe et à agir avec des moyens militaires indépendamment des États-Unis⁷⁰. Pourtant, sa mise en œuvre est loin d'être achevée et suscite des interrogations. Existe-t-il une armée européenne ? L'UE peut-elle s'appuyer sur un complexe militaro-industriel européen ? Au-delà de la coopération entre les États, quel degré d'intégration en matière de politique de sécurité et de défense ?

En outre, les États membres ont conscience du caractère vital de la relation transatlantique et aucun d'entre eux ne préconise la création d'une force européenne

66. La route de la Méditerranée orientale se réfère aux arrivées irrégulières de migrants en Grèce, à Chypre et en Bulgarie. En 2015, un nombre important de réfugiés cherchant à échapper à la guerre en Syrie arrivent dans l'UE par cette route.

67. Les arrivées irrégulières par voie maritime en Italie et à Malte dessinent la route de la Méditerranée centrale. Les migrants en provenance d'Afrique subsaharienne et d'Afrique du Nord transitent par la Tunisie et la Libye pour se rendre en Europe. Cette route vers l'UE a été la plus utilisée entre 2015 et 2017. Les flux se sont sensiblement accrus en 2020. L'UE a pris des mesures concrètes pour remédier à la situation des migrants en Libye et pour s'attaquer aux causes profondes des migrations en Afrique.

68. La route de la Méditerranée occidentale correspond aux arrivées irrégulières en Espagne, tant par la voie maritime en Espagne continentale, que par la voie terrestre dans les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla en Afrique du Nord. Elle est principalement utilisée par des migrants d'Algérie et du Maroc, mais des personnes originaires de nombreux pays d'Afrique subsaharienne tentent également de gagner l'Europe par cette route. Après un pic en 2018, l'Espagne a enregistré une baisse du nombre d'arrivées. L'un des principaux facteurs de cette baisse a été l'investissement de l'UE dans un partenariat étroit avec le Maroc, en vue de contribuer au renforcement du contrôle des frontières et à la lutte contre la traite des migrants.

69. Source : Frontex et le ministère espagnol de l'Intérieur. Ces [chiffres sont consultables sur le site du Conseil européen et du Conseil de l'Union européenne](#).

70. D'abord apparue dans le domaine de l'industrie de la défense, le concept d'autonomie stratégique s'est étendu à de nouveaux sujets de nature économique et technologique, ainsi que l'a révélé la pandémie de Covid-19. La dimension sécuritaire demeure toutefois sensible et continue d'occuper une place prépondérante.

pleinement autonome extérieure à l'OTAN. L'Alliance atlantique demeure le seul cadre viable à même d'assurer la défense territoriale de l'Europe. D'ailleurs depuis les déclarations de Varsovie et Bruxelles de juillet 2016 et juillet 2018, des progrès ont été enregistrés dans la coopération entre l'UE et l'OTAN. La guerre lancée par la Russie contre l'Ukraine en février 2022 renforce encore cette réalité.

Naissance et renforcement de la coopération européenne en matière de défense et de sécurité

L'Europe communautaire a mis près d'un demi-siècle à s'accorder sur la nécessité d'une politique de sécurité et de défense commune et à mettre en œuvre ses premières actions concrètes. Le poids de l'attachement à la souveraineté nationale en la matière, notamment de la part de la France, explique le retard pris par les Européens.

Échec de la Communauté européenne de défense

À l'été 1950, pressé par la menace communiste concrétisée par le déclenchement en juin de la guerre de Corée, Jean Monnet, commissaire général du Plan français et inspirateur du plan Schuman, envisage d'organiser la défense de l'Europe dans un cadre supranational comparable à celui contenu dans la proposition Schuman. Dans le même temps, les États-Unis demandent à leurs alliés de préparer le réarmement de la RFA. Jean Monnet présente son projet à René Pleven, président du Conseil français et ancien ministre de la Défense, qui le soumet à l'Assemblée nationale le 24 octobre 1950.

Le projet envisage la mise en place d'une armée européenne permettant d'intégrer les futures unités allemandes dans un ensemble placé sous une autorité européenne unique, militaire et politique. Ce projet suscite de très vifs débats en France. Accepté par la plupart des États occidentaux, le projet de Communauté européenne de défense (CED) est rejeté en août 1954 par l'Assemblée nationale française. Ce refus de ratifier le traité instituant la CED entraîne également l'abandon du projet de Communauté politique européenne dont il est le corollaire institutionnel.

La politique européenne de sécurité et de défense

Le traité de Maastricht de 1992 est le premier traité européen contenant des dispositions portant sur la responsabilité de l'UE pour toutes les questions relatives à sa sécurité, y compris la définition d'une politique de défense commune. Le traité trace ainsi les contours de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Il prévoit que l'UE, n'ayant pas de capacités militaires propres, puisse demander à l'Union de l'Europe occidentale (UEO)⁷¹ d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures militaires prévues en son nom.

En décembre 1998, lors du sommet franco-britannique de Saint-Malo, le président Jacques Chirac et le Premier ministre britannique Tony Blair décident que l'UE doit se doter d'une capacité d'action autonome, soutenue par des forces armées crédibles, afin de pouvoir répondre aux crises internationales lorsque l'Alliance atlantique n'est pas engagée. Pour éviter des duplications inutiles, l'UE doit prendre en compte les moyens de l'Union de l'Europe occidentale (UEO)⁷². Au sommet de Cologne du 3 juin

71. L'Union de l'Europe occidentale est une organisation européenne de défense et de coopération, fondée par les accords de Paris du 23 octobre 1954 qui apparaissent comme une réponse à l'échec de la CED. Ces accords mettent un terme au régime d'occupation en RFA et lui ouvrent, comme à l'Italie, l'accès à l'Union. Ses membres sont des États d'Europe occidentale qui sont aussi membres de l'Alliance atlantique et de la Communauté économique européenne (CEE) puis de l'UE. Initialement, ce sont les six pays de la CEE et le Royaume-Uni.

72. [Déclaration conjointe franco-britannique sur le renforcement de la coopération politique en Afrique dans le cadre de la PESC](#) (politique étrangère et de sécurité commune), Saint-Malo, 4 décembre 1998.

1999, les dirigeants européens se mettent d'accord sur la définition d'une stratégie de défense commune. Leur désir d'incorporer l'UEO dans l'UE dès la fin de l'année 2000 a été réalisé par la déclaration de Marseille de novembre 2000.

Lors du conseil européen de Nice du 7 décembre 2000, les chefs d'États et de gouvernement adoptent le rapport de la présidence française sur la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), qui prévoit le développement des capacités militaires de l'Union avec la création d'une force de réaction rapide et la mise en place de structures politiques et militaires permanentes⁷³. De plus, l'UE incorpore les fonctions de gestion de crise de l'UEO.

Le but principal de la PESD consiste à fournir des actifs militaires et civils pour la prévention des conflits et la gestion des crises internationales. Toutefois, l'objectif n'est pas de créer une armée européenne. Les forces armées nationales restent sous le contrôle des commandants nationaux et ne sont dirigées par un commandant suprême militaire que pour la seule durée d'une mission de l'UE. Par ailleurs, la PESD cherche à renforcer et à consolider l'alliance de l'UE avec les États-Unis et le Canada dans le cadre de l'OTAN. À ce titre, le partenariat stratégique entre l'UE et l'OTAN est formalisé sur le plan politique le 16 décembre 2002 par la déclaration UE-OTAN. Dans celle-ci, il est précisé que l'OTAN apporte son soutien à la PESD.

Entre 2003 et 2009, l'UE lance au total une vingtaine d'opérations civiles⁷⁴ ou militaires, avec ses propres moyens ou en collaboration avec l'OTAN. Les Balkans constituent la zone géographique où l'UE est la plus présente⁷⁵ mais ses missions s'étendent également sur d'autres parties du monde⁷⁶.

La politique de sécurité et de défense commune

La PESD est rebaptisée politique de sécurité et de défense commune (PSDC) par le traité de Lisbonne de 2007. Celui-ci crée le poste de haut représentant de l'UE et élargit le cadre d'action de l'UE en matière de sécurité et de défense : actions conjointes de désarmement, conseil et assistance militaires, prévention des conflits et maintien de la paix, stabilisation à la fin des conflits. Avec ce traité voit également le jour la possibilité d'une coopération renforcée : les États qui le souhaitent peuvent se rassembler en groupe restreint pour avancer dans le domaine de la défense⁷⁷. Par ailleurs, l'article 42.7 du traité introduit une clause de défense mutuelle. Celle-ci dispose que : « au cas où un État membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres États membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir ».

Les objectifs de la politique de sécurité et de défense commune sont définis à l'article 42 du [traité sur l'Union européenne \(TUE\)](#). Celui-ci affirme que l'UE peut

73. Comité politique et de sécurité, comité militaire et état-major de l'Union européenne.

74. Lancée en janvier 2003, la mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine est la première opération civile de gestion de crise menée par l'UE dans le cadre de la PESD.

75. En décembre 2003, la deuxième mission de police dans les Balkans au titre de la PESD, EUPOL Proxima, est lancée en Macédoine.

76. La première opération militaire historique de l'UE en dehors du continent européen s'est déroulée du 12 juin au 1^{er} septembre 2003 en République démocratique du Congo. L'opération Artémis a été lancée à la demande de l'ONU. La force multinationale de l'UE, forte de 1400 hommes, est placée sous le commandement de Jean-Paul Thonier, un général français.

77. L'article 42 prévoit ainsi que les États dont les efforts de défense sont les plus importants peuvent décider, à la majorité qualifiée (à la place de l'unanimité), d'augmenter ensemble leurs investissements, rapprocher leurs outils de défense, renforcer l'interopérabilité des matériels et participer à des programmes d'équipement dans le cadre de l'Agence européenne de défense. Une telle « coopération structurée permanente », prévoyant notamment « l'augmentation régulière des budgets de la défense », a été établie en décembre 2017 entre vingt-cinq États (tous les États membres sauf Malte et le Danemark).

avoir recours à des moyens civils et militaires en dehors de l'Union « afin d'assurer le maintien de la paix, la prévention des conflits et le renforcement de la sécurité internationale conformément aux principes de la charte des Nations unies ». La PSDC poursuit également l'objectif de définir progressivement une politique de défense commune de l'Union.

Ce sont les États membres de l'UE qui définissent les orientations générales de la politique étrangère et de sécurité commune, exécutée par le haut représentant de l'Union. Plus précisément, l'article 42 du TUE prévoit que les décisions relatives à la PSDC sont prises par le Conseil européen à l'unanimité, « sur proposition du Haut représentant de l'Union ou sur initiative d'un État membre ». Le haut représentant doit régulièrement consulter le Parlement européen sur les orientations et les choix fondamentaux faits en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense. Le Parlement peut également adresser des questions ou formuler des recommandations à l'attention du Conseil et du Haut représentant de l'Union, et organise deux fois par an un débat sur la mise en œuvre de la PESC, dont la PSDC fait partie intégrante.

[L'Agence européenne de défense](#) joue également un rôle important dans la mise en œuvre de la PSDC. Elle soutient le développement des capacités militaires européennes, favorise les technologies de défense en renforçant la base industrielle européenne et sert d'interface avec les politiques européennes.

Focus : un renforcement de la coopération entre l'UE et l'OTAN

Le 10 juillet [2018], à la veille du sommet de l'OTAN, le secrétaire général de l'Alliance Jens Stoltenberg a rencontré le président du Conseil européen Donald Tusk et le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker à Bruxelles. Les trois hommes ont signé une nouvelle déclaration conjointe sur la coopération entre l'Union européenne et l'OTAN. Cette déclaration fait suite à un accord initial conclu à Varsovie en 2016 et prévoit un renforcement de la coopération entre les deux institutions dans les domaines de la mobilité militaire, de la lutte contre le terrorisme ou encore de la résilience aux risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. Sans oublier la promotion des programmes pour la paix, la sécurité et l'accès aux femmes aux postes clés liés à la défense.

Ces dernières années, l'OTAN et l'UE ont renforcé leur coopération, que ce soit dans le domaine de la sécurité maritime, dans les réponses à apporter aux menaces hybrides ou encore dans la lutte contre le terrorisme. Les deux organisations échangent à présent des informations en temps réel sur les cyberattaques, prennent part à des exercices communs et collaborent pour répondre à la crise des réfugiés et des migrants. [...]

Extrait de l'article « Relation UE-OTAN : une nouvelle déclaration pour renforcer la coopération », touteurope.eu, 14 juillet 2018.

Piste de mise en œuvre pédagogique

Organiser un débat autour de la question suivante : « L'UE a-t-elle besoin de l'OTAN pour se défendre ? »

Le professeur peut faire porter la réflexion préparatoire sur plusieurs axes, sous forme de questions : l'UE est-elle menacée militairement et si oui, par qui et de quelle façon ? Quels liens existent entre les pays européens et l'OTAN depuis sa fondation et comment ont-ils évolué ? Quels avantages et quels inconvénients présente l'OTAN pour les pays de l'UE ? Quelles évolutions possibles pour la défense de l'UE avec et sans l'OTAN ? Quels freins à une défense européenne sans l'OTAN : les pays de l'UE sont-ils d'accord entre eux sur les questions de défense ?

À partir de ces réflexions, la discussion permet de mettre en avant les enjeux de la défense européenne, entre souveraineté des États et organisation d'une défense européenne, avec l'investissement que cela demande. La guerre actuelle en Ukraine pourrait être un support de synthèse pour montrer ces enjeux.

Initiative européenne d'intervention, fonds européen de défense et boussole stratégique

La construction d'une Europe de la défense a suscité des initiatives de la part de plusieurs États membres ces dernières années. Trois avancées concrètes sont à souligner.

D'abord, le 25 juin 2018, à l'appel de la France, dix États membres de l'UE lancent l'Initiative européenne d'intervention (IEI). L'objectif de l'IEI est de créer une structure militaire commune pour fixer des priorités stratégiques sur lesquelles les différents états-majors pourront travailler ensemble. L'IEI consiste en un secrétariat permanent mettant en liaison les autorités militaires des États, avec des discussions stratégiques deux fois par an, et une rencontre annuelle des ministres. Les futures interventions menées au nom de l'IEI pourront être de différentes sortes, allant des opérations militaires classiques à l'assistance aux populations en cas de catastrophe naturelle.

Ensuite, le fonds européen de défense (Fedef) est créé au sein du budget pluriannuel 2021-2027, après deux programmes pilotes lancés en 2017. Il a pour finalité de stimuler les projets transnationaux de coopération industrielle, de favoriser l'interopérabilité des équipements européens et de renforcer l'autonomie stratégique de l'UE. Mais alors que la Commission européenne avait proposé de fixer un budget de 13 milliards d'euros dans le cadre pluriannuel 2021-2027, le Conseil européen du 21 juillet 2020 l'a presque divisé par deux, la négociation aboutissant à un accord sur la somme de 7 milliards d'euros.

Enfin, les États membres ont publié une [boussole stratégique](#). Il s'agit d'un livre blanc qui définit une forme de stratégie globale de l'UE en matière de sécurité et de défense à l'horizon 2030. Cette boussole s'organise autour de quatre volets : la gestion de crise, la résilience, le développement capacitaire et les partenariats. Entamée dans le cadre de la présidence allemande du Conseil de l'UE (juillet-décembre 2020), elle a été finalisée au cours de la présidence française du premier semestre 2022. L'un des enjeux de cette boussole stratégique est de parvenir à définir un consensus entre les 27 États membres de l'UE tant sur la perception des menaces qui pèsent sur leur sécurité que sur les moyens d'y faire face à 27.

Focus : Fonds européen de la défense, l'Union européenne finance de nouveaux projets industriels et de recherche communs

Le fonds européen de la défense propose des subventions entièrement financées pour des projets de recherche collaboratifs dans le domaine des technologies et des produits de défense. L'accent est mis sur l'innovation dans divers domaines allant de l'électronique à l'habillement, en passant par le chiffrement logiciel et la robotique. [...]

Le projet Vestlife mène des recherches sur un vêtement de protection ultraléger, modulaire et à l'épreuve des balles pour les soldats. L'objectif du projet de 2,4 millions d'euros est de mettre au point des vêtements efficaces pour la défense, offrant également légèreté, souplesse et confort. Dirigé par l'Asociación de Investigación de la Industria Textil (AITEK, Association de recherche de l'industrie textile), le consortium compte cinq autres participants issus de cinq pays, dont des instituts de recherche et des entreprises spécialisées dans les technologies des matériaux.

ACAMSII⁷⁸ développe un système de camouflage adaptatif pour les soldats. Ce projet de 2,6 millions d'euros réunit sept partenaires issus de six pays. Le consortium est dirigé par Totalforcevarets Forskningsinstitut (FOI) en Suède, et réunit des centres de recherche et des entreprises spécialisées dans les textiles, les technologies aérospatiales et les systèmes de défense. ACAMSII vise à intégrer les technologies anti-capteurs dans les vêtements de camouflage afin de protéger les soldats contre les capteurs fonctionnant sur plusieurs longueurs d'onde en rendant plus difficile leur détection par les dispositifs proches infrarouges, à ondes courtes et thermiques, et par les radars. La réduction des portées de détection garantira une meilleure protection du soldat pendant les missions militaires.

Extrait de la brochure *De nouvelles opportunités pour les PME grâce au fonds européen de la défense*, publiée en 2018 par la Commission européenne.

Piste de mise en œuvre pédagogique

Effectuer une recherche documentaire sur le fonds européen de défense à partir de l'exemple du drone MALE (Eurodrone) développé par la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, afin de répondre à la question : « pourquoi l'UE participe-t-elle au financement de l'Eurodrone ? ». La réflexion est orientée sur ce que peut apporter cette recherche à l'UE (enjeux stratégiques, commerciaux) et sur ce que cela montre de la façon dont la défense européenne évolue, comment elle se structure et quelles sont ses limites, notamment autour de la question de la souveraineté des États dans le domaine militaire et dans un contexte de menaces grandissantes.

Moyens d'action et forces d'intervention européennes

L'UE ne possède pas d'armée, aussi les capacités civiles et militaires qu'elle est en mesure de mobiliser sont-elles mises à sa disposition par les États membres lorsqu'une mission est lancée par le Conseil européen. La PSDC sert de cadre pour identifier ses capacités, les coordonner et les utiliser de façon autonome. Les États membres peuvent mettre en œuvre un certain nombre d'opérations communes de sécurité et de défense⁷⁹.

78. Adaptive Camouflage for the Soldier II.

79. Ces opérations incluent les actions conjointes en matière de désarmement, les missions humanitaires et d'évacuation, les missions de conseil et d'assistance en matière militaire, les missions de prévention des conflits et de maintien de la paix, les missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris les missions de rétablissement de la paix et les opérations de stabilisation à la fin des conflits (article 43 du traité de l'UE).

Eurocorps, une force militaire pour l'Europe

En 1987, la décision d'associer des forces militaires terrestres franco-allemandes au sein d'une unité est prise lors du cinquantième sommet franco-allemand à Karlsruhe. La brigade franco-allemande est fondée en 1989. Sa création est pensée comme un signe politique fort au lendemain de la guerre froide mais aussi comme le début d'une défense européenne. Afin d'étendre l'expérience de la brigade franco-allemande à d'autres pays, lors du sommet franco-allemand de La Rochelle en 1992, les chefs des deux États décident de créer un corps d'armée européen : le corps européen ou Eurocorps⁸⁰. Rapidement, trois autres pays participent à cette initiative : le Luxembourg, l'Espagne et la Belgique. Cet ensemble forme les nations-cadres. Depuis l'élargissement de l'UE en 2004 et 2007, l'intérêt pour l'Eurocorps s'accroît. La Pologne ambitionne de devenir un pays-cadre, tandis que la Roumanie a montré son intérêt pour un statut de pays contributeur.

L'Eurocorps compte environ mille soldats installés dans ses quartiers généraux à Strasbourg. La majorité d'entre eux est issue des cinq pays fondateurs. On compte aussi quatre pays contributeurs qui fournissent différentes formes de soutien à l'Eurocorps : l'Autriche, la Pologne, la Turquie et la Grèce. L'Eurocorps se déploie dans le cadre de l'UE ou dans celui de l'OTAN. C'est pourquoi elle a déjà effectué de nombreuses missions en dehors du continent européen. En cas de conflit, les ministres des Affaires étrangères des cinq nations-cadres décident ensemble de déployer ou non les forces de l'Eurocorps. Cette force armée européenne a jusqu'à présent servi dans le cadre d'opérations de l'OTAN : en Bosnie-Herzégovine (1998-2000), au Kosovo (mars-octobre 2000) et en Afghanistan (août 2004-février 2005). Elle est également engagée dans les missions militaires de l'Union européenne dans le cadre de la PSDC. Ainsi, durant le deuxième semestre 2015, elle appuie l'Allemagne pour conduire la mission EUTM (*European Union training mission*) au Mali⁸¹. De même, entre 2016 et 2018 l'Eurocorps assure le commandement de la mission EUTM RCA⁸².

EUFOR

La force de l'Union européenne (EUFOR⁸³) est un nom générique utilisé pour désigner certaines missions militaires des forces opérationnelles de l'Union européenne dans le cadre de la PSDC.

Le sommet d'Helsinki (décembre 1999) a lancé la coopération des Quinze en matière de capacités militaires, se donnant pour objectif de doter l'Union, en 2003, d'une force de réaction. À partir du sommet européen de Nice (décembre 2000), les États membres se sont progressivement dotés des institutions nécessaires pour mener des opérations de gestion de crise⁸⁴.

Chaque déploiement de la force européenne poursuit des objectifs qui lui sont propres. Il s'agit le plus souvent de stabiliser un pays, d'assurer la sécurité des nombreux civils en situation de danger, de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et parfois de garantir le bon déroulement des élections. C'est le Conseil de l'Union européenne, réunissant les ministres des Affaires étrangères des États membres, qui décide du nombre de soldats et de la date de déploiement. En mai 2003, l'EUFOR se déploie pour la première fois dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

80. [Site internet d'Eurocorps](#). Voir notamment la rubrique « opérations ».

81. Mission de formation de l'Union européenne au Mali.

82. Mission de formation de l'Union européenne en République centrafricaine.

83. Eufor : contraction anglaise pour *European Union Force*.

84. Le comité politique et de sécurité (COPS), le comité militaire de l'Union européenne (CMUE) et l'état-major de l'Union européenne (EMUE).

L'opération EUFOR Concordia y prend la relève d'une opération de l'OTAN. Au total, on compte aujourd'hui six opérations EUFOR, parmi lesquelles cinq ont pris fin⁸⁵.

Focus : EUCAP Sahel Niger, une mission civile établie par l'UE dans le cadre de la PSDC



EUCAP SAHEL NIGER
5e Mandat 2020 – 2022

EUCAP Sahel Niger soutient et renforce les capacités des Forces de Sécurité Intérieure (FSI) dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. L'endigement de la migration irrégulière à travers de la lutte contre les trafiquants reste également un objectif majeur. Un nouveau mandat de deux années implique plusieurs réorientations et des nouvelles priorités opérationnelles:

CONSEIL STRATÉGIQUE
EUCAP Sahel Niger vise à renforcer les capacités stratégiques des FSI pour une meilleure coordination, planification et collaboration dans la sécurité intérieure.

CAPACITÉS TECHNIQUES
Une plus grande autonomisation des FSI à travers du suivi et l'accompagnement des formateurs formés, des formations spéciales et du mentoring aux services clés.

ZONES PRIORITAIRES
Un accent sur la zone des "trois frontières" à travers des unités mobiles et polyvalentes ainsi que sur la gestion des frontières. L'antenne d'Agadez continue d'être une priorité stratégique pour le nord du pays.

REGIONALISATION ET JUSTICE
L'appui aux structures telle qu'à la Composante Police de la Force Conjointe du G5 Sahel et le renforcement de la chaîne pénale permet de mieux répondre aux menaces transfrontalières.

DIALOGUE ET COORDINATION
La Mission réaffirme son souci de dialogue et de coordination des efforts avec d'autres missions PSDC, la Délégation de l'UE et des PTF au Niger.

L'APPROCHE INTEGREE
Le nouveau mandat porte sur les initiatives lancées par l'UE et les pays du G5 Sahel dont la Coalition pour le Sahel et le Partenariat pour la Sécurité au Sahel.

Fiche d'information « [Le nouveau mandat et ses priorités 2020-2022](#) », EUCAP Sahel Niger, 2020.

85. Les six opérations : 1) EUFOR Concordia en Macédoine de mai à décembre 2003; 2) Artémis en République démocratique du Congo de juin à septembre 2003; 3) EUFOR Althéa en Bosnie Herzégovine de décembre 2004 à aujourd'hui; 4) EUFOR RDC en République démocratique du Congo d'avril à novembre 2006; 5) EUFOR Tchad - RCA au Tchad et République centrafricaine, décidée le 28 janvier 2008, déployée le 12 février 2008 pour une période initiale de douze mois, remplacée par une mission de l'ONU, la MINURCAT, le 15 mars 2009; 6) EUFOR Libya en Libye décidée le 1^{er} avril 2011. Elle ne s'est jamais réellement déployée avant sa fin le 10 novembre 2011.

Piste de mise en œuvre pédagogique

Dans une approche interdisciplinaire : géographie-EMC

En lien avec le thème de géographie de première : « L'Afrique, un continent en recomposition ». Après avoir rappelé le contexte géopolitique de la zone sahélienne et défini les missions et finalités de l'EUCAP Sahel Niger, organiser un débat autour de la question suivante : « L'UE doit-elle mener des missions et des opérations civiles et militaires en dehors de l'Europe ? »

Plusieurs axes peuvent être mobilisés : le rôle des missions civiles en lien avec les enjeux géopolitiques et les interventions militaires, le lien entre le projet, ses ambitions et la réalité sur le terrain, la question du financement et du sens de ces missions. Le professeur peut aussi amener les élèves à montrer comment un territoire comme le Niger peut articuler des enjeux géopolitiques, économiques et stratégiques et comment une mission civile participe d'une stratégie plus large.

EUROPOL

L'Office européen de police (EUROPOL⁸⁶) est une agence spécialisée dans la répression de la criminalité sous toutes ses formes. En 1995⁸⁷, les États membres de l'Union européenne créent EUROPOL pour accroître la sécurité au sein de l'espace européen en luttant contre les réseaux criminels⁸⁸. Pour ce faire, EUROPOL fonctionne selon le principe de la coopération. Autrement dit, il emploie des officiers de liaison détachés auprès de l'agence par les États membres, qui coordonnent et centralisent les enquêtes à l'encontre d'organisations criminelles de dimension européenne, voire mondiale⁸⁹. Leur mission principale consiste donc à fluidifier le partage et la circulation des informations nécessaires à l'avancée des investigations en cours (simplification des procédures d'enquête, réduction des obstacles juridiques ou bureaucratiques, par exemple).

Outre cette première prérogative, dans le cadre de la lutte contre la criminalité, EUROPOL apporte également son concours aux équipes communes d'enquêtes par l'intermédiaire des unités nationales EUROPOL.

Le traité de Lisbonne de 2009 a permis un renforcement d'EUROPOL puisque la coordination, l'organisation ou la réalisation d'actions opérationnelles peuvent être désormais confiées à l'agence⁹⁰.

86. EUROPOL : contraction anglaise de *European Police Office*. Site d'EUROPOL : <https://www.europol.europa.eu>.

87. C'est la convention Europol de 1995 signée et ratifiée par tous les États membres qui crée l'office européen de police. Mais il a fallu attendre 1999 pour qu'EUROPOL exerce réellement l'ensemble de ses missions. En cause, les longs délais pour conclure le protocole, l'anticipation des mesures d'application et la ratification de la convention par tous les États membres.

88. L'agence contribue à garantir la sécurité des Européens dans les domaines où elle est la plus menacée par des réseaux criminels : trafic de drogues ou de matières radioactives, filières d'immigration clandestine, traite des êtres humains, trafics de véhicules, blanchiment des capitaux, terrorisme et grande criminalité internationale (mafia), pédocriminalité, cybercriminalité.

89. Composé de plus de 1300 personnes, dont 200 officiers de liaison, EUROPOL est financé par le budget de l'Union européenne, après décision conjointe du Conseil de l'Union européenne et du Parlement européen. Le budget d'EUROPOL s'élève pour 2019 à 138 millions d'euros.

90. Exemple d'opération : le 28 novembre 2016, EUROPOL annonçait la fermeture de 4500 portails web vendant des contrefaçons, dans le cadre de l'opération In Our Sites (IOS) VI. [D'autres exemples sur le site touteurope.eu](#).

Frontex

L'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)⁹¹, créée en 2016⁹², a pour rôle principal d'aider les États membres de l'Union européenne et de l'espace Schengen à sécuriser leurs frontières extérieures. Par exemple, elle participe à l'enregistrement et à l'identification des migrants à leur arrivée⁹³. Elle peut aussi coordonner si nécessaire le déploiement de moyens techniques et humains⁹⁴. L'agence intervient également sur le sol d'États extérieurs à l'Union européenne à leur demande. Son mandat lui permet d'y envoyer des officiers de liaison et de lancer des opérations conjointes avec ces pays.

En matière de lutte contre l'immigration illégale, Frontex coordonne aussi des opérations de renvoi de migrants irréguliers vers leurs pays d'origine. Elle aide les pays de l'UE à financer les opérations de retour et à coopérer avec les pays tiers chargés des procédures de réadmission.

Les opérations de Frontex couvrent également des tâches liées à la sécurité maritime, aux contrôles de sécurité, aux activités de recherche et de sauvetage, ainsi qu'à la protection de l'environnement.

Toutefois, les méthodes de cette agence sont sujettes à polémiques. En effet, en 2021, le Parlement européen a refusé d'approuver son budget car elle est soupçonnée d'avoir participé à des renvois forcés de migrants⁹⁵. En outre, toujours en 2021, elle a de nouveau été mise en cause pour ses liens avec des lobbyistes de l'industrie de la surveillance et de l'armement⁹⁶.

Action menée par l'UE face à la menace terroriste

À la suite de la série d'attentats perpétrés depuis 2015, l'Union européenne a adopté diverses mesures de lutte contre le terrorisme. Si c'est aux États membres qu'il incombe au premier chef de lutter contre la criminalité et d'assurer la sécurité, les attentats terroristes perpétrés ces dernières années ont montré que la sécurité est également une responsabilité commune. L'UE contribue à la protection de ses citoyens en aidant les États membres. Les actions menées par l'UE dans ce domaine sont nombreuses : renforcement de l'échange d'informations, renforcement des contrôles aux frontières extérieures, prévention de la radicalisation en ligne, amélioration des contrôles des armes à feu, numérisation des infractions terroristes, suppression des sources de financement du terrorisme, harmonisation et utilisation des données des passagers aériens, renforcement de la coopération avec les pays tiers.

91. Environ 700 personnes travaillent actuellement à Varsovie, au siège de Frontex. Un quart sont des experts détachés par les États membres. Frontex ne dispose pas encore de ses propres garde-côtes mais en 2019 le Parlement européen a approuvé la création, d'ici à 2027, d'un corps permanent de 10 000 garde-frontières et garde-côtes. En moyenne, pour l'ensemble de ses missions, l'agence déploie aujourd'hui en continu entre 1200 et 1500 agents en Europe, détachés de leurs pays pour quelques semaines ou mois. Depuis décembre 2016, l'agence dispose, par ailleurs, d'une réserve d'action constituée de 1500 agents. Son budget s'élève à 460 millions d'euros en 2020. Voir le [site de Frontex](#).

92. L'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes remplace l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne, créée en 2004. Elle garde toutefois le surnom et la personnalité juridique de cette dernière, Frontex, tout en complétant ses missions et ses moyens.

93. À l'été 2018 par exemple, dans le cadre de l'opération Minerva, Frontex a aidé les autorités espagnoles à contrôler les passagers arrivant du Maroc par ferry. L'agence a également déployé des experts en documents contrefaits et des agents formés pour repérer les véhicules volés.

94. C'est notamment ce qu'elle fait dans le cadre de l'opération Poséidon, lancée en 2016, pour laquelle 600 agents ont été dépêchés en Grèce afin d'aider à la lutte contre la criminalité transfrontalière, participer aux opérations de sauvetage en mer et à l'enregistrement des migrants arrivant sur le sol grec.

95. Jean-Pierre Stroobants, « Immigration : l'agence Frontex sanctionnée par le Parlement européen », [lemonde.fr](#), 30 avril 2021.

96. Jean-Pierre Stroobants, « Frontex, l'Agence européenne de garde-frontières, à nouveau mise en cause pour ses liens avec des lobbyistes », [Le Monde](#), 8 février 2021.

Pour aller plus loin : bibliographie et sitographie

Bibliographie

- « Insécurité collective : la crise du multilatéralisme », *Questions internationales*, n° 105 Janvier-février 2021, La Documentation française.
- *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, La Documentation française, Paris, 2013.
- « Protéger le territoire. Le continuum sécurité-défense », *Cahiers de la sécurité et de la justice*, n° 45, 26 juin 2019, revue de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice.
- *Revue stratégique de la défense et la sécurité nationale*, Délégation à l'information et à la communication de la défense, Paris, 2017.
- *Revue stratégique de cyberdéfense*, Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, 2018.
- BADIE B., & VIDAL D., (dir.), *Nouvelles guerres. Comprendre les conflits du XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 2016.
- Cour des comptes, *La coopération européenne en matière d'armement : un renforcement nécessaire soumis à des conditions exigeantes*, La Documentation française, avril 2018.
- CRÉPIN A., BOULANGER P., « Le citoyen-soldat, une histoire de la conscription », *La Documentation photographique* n° 8019, La Documentation française, 2001.
- CRÉPIN A., *Défendre la France, Les Français, la guerre et le service militaire, de la guerre de Sept Ans à Verdun*, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- CRÉPIN A., *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, 2009.
- CUMIN D., *Le terrorisme. Histoire, Science politique, Droit, 20 points clés*, Ellipses, 2018.
- FARCY-MAGDENEL E., TISSIER-DAUPHIN C. (dir.), *Défense et sécurité de la France au XXI^e siècle*, Canopé, 2011.
- KEPEL G., *Le prophète et la pandémie. Du Moyen-Orient au jihadisme d'atmosphère*, Paris, Gallimard, 2021.
- LECOQ T., « Assurer la sécurité de la Nation. La question de l'organisation de la défense nationale » in *Annuaire français de relations internationales 2012*, volume XIII, Paris, La Documentation française/Université Panthéon-Assas Centre Thucydide, décembre 2012.
- LECOQ T., « De la défense des frontières à la défense sans frontières. La défense de la France dans l'après-guerre froide » in « Enseigner la défense » ; *Historiens et géographes* n° 423, juillet-août 2013.
- LECOQ T., « La France, l'Alliance atlantique et l'Europe de la défense depuis la fin de guerre froide », Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe, juin 2020.
- QUÉMENEUR T., « Le statut des objecteurs de conscience une bataille juridique et politique », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2015/1 (N° 115-116), p. 35-43.
- SOUTOU G. -H., De MONTBRIAL T., (dir.), *La défense de l'Europe. Entre Alliance atlantique et Europe de la défense*, Paris, Hermann éditeurs, Paris, 2015.
- TERTRAIS B., *La France et la dissuasion nucléaire : concept, moyens, avenir*, ministère de la Défense/La Documentation française, 2017.
- Union des associations d'auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale, *Pour l'autonomie stratégique de la France*, La Documentation française, 2018.

Sitographie

- Le site « [Toute l'Europe](#) » sur l'actualité européenne
- [Commission européenne](#)
- [Conseil européen](#)
- [État-major des armées françaises](#)
- [Eurocorps](#)
- [Europol](#)
- [Frontex](#)
- [Légifrance](#)
- [Ministère des Armées](#)
- [Parlement européen](#)
- [Présidence de la République](#)
- [Secrétariat général des affaires européennes](#)
- [Service Européen pour l'Action Extérieure](#)
- [Vie publique](#) (rubrique Union européenne)